

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU JEUDI 24 MARS 2022 à 18h00**

Tenu au Météore à Annecy (Meythet)
sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1. Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil du 27 janvier et du 10 février 2022 | 7 |
| 2. Compte-rendu des délibérations prises par le Bureau et des décisions et arrêtés pris par la Présidente | 7 |
| 3. Modification de désignations dans les commissions et les organismes extérieurs du Grand Annecy | 13 |
| 4. Délégation de service public du centre de congrès de l'Impérial - Conclusion d'un avenant n° 3 | 14 |
| 5. Création d'une CDSP pour l'exploitation du centre des congrès de l'Impérial - Condition des dépôts de liste | 16 |
| 6. CDSP pour l'exploitation du centre des congrès de l'Impérial - Election des membres | 18 |
| 7. Espace Citoyen du Grand Annecy - Conseil de développement - Rapport d'activité 2021 | 19 |
| 8. Taux de fiscalité 2022 | 33 |
| 9. Budget principal et budgets annexes - Décisions modificatives n° 1 | 35 |
| 10. Schéma directeur des énergies - Approbation | 38 |
| 11. Contrat de développement chaleur renouvelable - Conventions avec l'agence de la transition écologique (ADEME) | 44 |
| 12. Charte "Chantiers Air Climat" - Approbation | 46 |
| 13. Fonds air bois - Modification des modalités de financement | 48 |

| | |
|---|----|
| 14. Fonds air entreprises - Modification des modalités de financement | 49 |
| 15. Convention Territoire à énergie positive n°2 (2019-2021) - Avenant de prolongation | 50 |
| 16. Extension des consignes de tri - Mise en œuvre et dossier de financement CITEO | 51 |
| 17. Mesure d'accompagnement social à la facturation de l'eau potable | 53 |
| 18. Tarification sociale de l'eau - Convention de partenariat avec la CAF de la Haute Savoie | 55 |
| 19. Contrat de relance du logement | 56 |
| 20. Terrain de grands passages 2020 - Indemnisation des agriculteurs | 58 |
| 21. Modification de la répartition du capital social de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc | 59 |
| 22. Mobilités - Tarification saisonnière | 61 |
| 23. Mobilités - Tarification en cas de pic de pollution | 73 |
| 24. Fête des fromages de Savoie au Semnoz - Tarifs spécifiques | 74 |
| 25. Enseignement supérieur et recherche - Soutien à l'organisation de la conférence annuelle de l'association internationale de management stratégique (AIMS) sur le campus d'Annecy-le-Vieux | 76 |
| 26. Ressources humaines - Adaptation du régime indemnitaire | 77 |
| 27. Etat des travaux de la CCSPL 2020 et 2021 | 79 |
| 28. Questions diverses | 80 |

ÉTAIENT PRESENTS

Jean-Pascal ALBRAN, Saint-Eustache
Etienne ANDRÉYS, Annecy
Christian ANSELME, Fillière
Jacques ARCHINARD, Héry-sur-Alby
Gilles ARDIN, Chapeiry
François ASTORG, Annecy
Olivier BARRY, Annecy
Isabelle BASTID, Groisy
Michel BEAL, Saint-Jorioz
Alexandra BEAUJARD, Annecy
Marie BERTRAND, Annecy
Franck BOGEY, Chavanod
Cécile BOLY, Annecy
Patrick BOSSON, Quintal
Bilel BOUCHETIBAT, Annecy
Stéphane BOUCLIER, Fillière
Corinne BOULAND, Annecy
Catherine BOUVIER, Leschaux
Christian BOVIER, Annecy
Vanessa BRUNO, Veyrier-du-Lac
Pierre BRUYERE, Poisy
Christel CASSET, Saint-Sylvestre
Lola CECCHINEL, Annecy
Odile CERIATI-MAURIS, Annecy
Henri CHAUMONTET, Groisy
Martine COUTAZ, Epagny-Metz-Tessy
Sandrine DALL'AGLIO, Annecy
Roland DAVIET, Epagny-Metz-Tessy
Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Annecy
Isabelle DIJEAU, Annecy
Samuel DIXNEUF, Annecy
David DUBOSSON, Mûres
Fabienne DULIEGE, Saint-Félix
Denis DUPERTHUY, Annecy
Chantale FARMER, Annecy
Gilles FRANÇOIS, Argonay
Jean-François GIMBERT, Charvonnex
Anthony GRANGER, Annecy
Fabienne GREBERT, Annecy
Aurélie GUEDRON, Annecy
Ségolène GUICHARD, Epagny-Metz-Tessy
Charlotte JULIEN, Annecy
Frédérique KHAMMAR, Villaz
Frédérique LARDET, Annecy
François LAVIGNE-DELVILLE, Viuz-La-Chiésaz
Christiane LAYDEVANT, Annecy
Patrick LECONTE, Annecy
Claire LEPAN, Annecy
Bruno LYONNAZ, Sevrier
Benjamin MARIAS, Annecy
Viviane MARLE, Annecy
Jean-Claude MARTIN, Alby-sur-Chéran
Christian MARTINOD, Villaz
Pierre-Louis MASSEIN, Annecy
Catherine MERCIER-GUYON, Fillière
Patricia MERMOZ, Cusy
Thomas MESZAROS, Annecy
Aurélien MODURIER, Annecy
Philippe MORIN, Epagny-Metz-Tessy

Magali MUGNIER, Annecy
Michel MUGNIER-POLLET, Chapelle-Saint-Maurice
Alexandre MULATIER-GACHET, Annecy
Laure ODORICO, Fillière
Xavier OSTERNAUD, Annecy
Gérard PASTOR, Saint-Jorioz
Marie-Luce PERDRIX, Gruffy
Christian PETIT, Annecy
Eric PEUGNIEZ, Annecy
Monique PIMONOW, Montagny-Les-Lanches
Agnès PRIEUR-DREVON, Sevrier
Jean-Luc RIGAUT, Annecy
Marc ROLLIN, Duingt
Christian ROPHILLE, Fillière
Didier SARDA, Talloires-Montmin
Nora SEGAUD-LABIDI, Annecy
Guillaume TATU, Annecy
Jean-Louis TOÉ, Annecy
Olivier TRIMBUR, Bluffy
Gilles VIVIAN, Chainaz-Les-Frasses

AVAIENT DONNE PROCURATION

Frédérique BANGUÉ, Annecy, à Joëlle DERIPPE-PERRADIN
Nicole BLOC, Poisy, à Martine COUTAZ
Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Annecy, à Guillaume TATU
Noëlle DELORME, Allèves, à Gilles ARDIN
Elisabeth EMONET, Saint-Jorioz, à Gérard PASTOR
Pierre GEAY, Annecy, à Christian PETIT
Fabien GERY, Annecy, à Samuel DIXNEUF
Marion LAFARIE, Annecy, à Charlotte JULIEN
Elisabeth LASSALLE, Poisy, à Roland DAVIET
Raymond PELLICIER, Poisy, à Pierre BRUYERE
Tony PESSEY, Annecy, à Thomas MESZAROS
Yannis SAUTY, Annecy, à Benjamin MARIAS
Bénédicte SERRATE, Annecy, à Eric PEUGNIEZ

ETAIENT EXCUSES

Antoine de MENTHON, Menthon-Saint-Bernard
Philippe MONMONT, Entrevernes
Christophe PONCET, Nâves-Parmelan

* * *

Aurélien MODURIER est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

*(Un tiers des membres en exercice étant présent, le quorum fixé à 32 est atteint.
La séance est ouverte à 18 heures 06.)*

Mme LA PRESIDENTE.- En introduction, je laisse la parole à Aurélien MODURIER qui va nous faire un rappel sur Grand Annecy Shop, pour savoir où nous en sommes de cette opération qui avait été lancée par Annecy, Grand Annecy et Epagny lors du Covid en soutien aux commerçants, avec la mise en place de cette plateforme e-commerce exclusivement dédiée aux commerçants du Grand Annecy.

Aurélien, à toi la parole.

M. MODURIER.- *(Annecy)* Cette présentation pour vous parler du projet qui a été lancé rapidement, dans une période un peu problématique pour nos commerçants.

La situation a évolué, la plateforme également pour trouver son modèle, son utilité. C'est pourquoi nous vous en reparlons aujourd'hui, sachant qu'une campagne de communication est développée actuellement sur la ville.

Nous sommes sur de l'animation commerciale, il s'agit d'un site Web, Grand Annecy Shop, et d'une application mobile disponible sur Apple Store et Android.

Il y a des fonctionnalités sociales. L'idée est de créer un effet communauté autour de nos commerçants, de nos artisans, de nos services qui sont sur le territoire de l'ensemble du Grand Annecy, et leur permettre de partager des actualités.

Nous faisons un travail sur les offres antigaspillages. Nous avons rencontré récemment un panel d'intervenants qui s'engagent contre le gaspillage alimentaire, des privés, nous attendons avec la Ville d'Annecy la cantine municipale. Nous travaillons sur le gaspillage alimentaire mais aussi les invendus et les autres types de stock. C'est une fonctionnalité que l'on est en train de développer plus en amont.

L'idée est de mettre en relation à la fois les citoyens consommateurs et les commerçants, artisans et services avec des fonctions interactives, mettre en visibilité, en valeur à travers des reportages qui sont réalisés directement chez des commerçants, la création d'événements. Nous nous sommes rapprochés d'autres organismes tels que le Rézo des Fondus, le Shop des Fondus, qui travaillent avec les artisans pour participer à des événements avec eux pour mettre en visibilité.

C'est quelque chose qui est vivant, qui va chez le commerçant, dans sa boutique lorsqu'il en a une.

Il y a également des fonctionnalités commerciales, de la vente en ligne, du e-commerce, avec un travail de fond qui est effectué pour proposer à ses utilisateurs des bons plans exclusifs sur Grand Annecy Shop et permettre de mettre en valeur des connexions nouvelles.

Animer les initiatives locales, mettre en valeur commerçants, artisans, services du territoire, création et animation, facilité d'un e-shop, en mutualisant cette plateforme, l'idée est de donner un outil facile aux commerçants qui voudraient se doter d'un e-shop parce qu'ils peuvent être accompagnés et augmenter leur visibilité numérique, les accompagner dans cette montée en compétence et dans cette montée en visibilité, tant pour les commerçants, pour leur offre que pour le consommateur pour voir ce qui existe sur le territoire.

Quelques chiffres pour finir.

Nous avons 200 commerçants référencés sur la plateforme, qui ont été accompagnés dans la création de leur shop par les équipes de Grand Annecy Shop, en partenariat avec le Grand Annecy, accompagnés avec des reportages, des prises de photos, des vidéos, avec l'explication des différents dispositifs qui existent pour accompagner leur digitalisation. Ce sont 200 commerçants accompagnés qualitativement, 30 ou 40 sont encore en attente d'accompagnement.

Il y a 575 produits qui sont aujourd'hui directement commandables sur la plateforme, il y en avait beaucoup plus avant mais nous avons réduit à des produits pour lesquels nous pouvons faire un acte d'e-commerce de A à Z.

Les supports Instagram et les réseaux sociaux sont utilisés pour mettre en valeur les reportages chez les commerçants, les offres, nous avons 30 000 vues et 1 000 téléchargements de l'application, tout ceci avant la campagne de communication que nous lançons cette semaine qui vise à faire connaître ces supports, ces plateformes aux Grands Annéciens. Jusqu'à présent, nous nous étions concentrés sur l'accompagnement des commerçants, de l'offre, les faire monter sur la plateforme, les accompagner dans leur digitalisation. Nous passons à la présentation grand public de cette plateforme.

Nous comptons sur vous pour en parler autour de vous, les équipes sont disponibles pour accompagner les commerçants dans vos communes s'il y en a qui n'ont pas eu vent de cela et qui sont intéressés. Le détail de la campagne de communication est affiché ici.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Aurélien. Avez-vous des questions sur le sujet ?
(Ce n'est pas le cas.)

Monsieur Aurélien MODURIER est désigné secrétaire de séance.

Ont donné pouvoir :

- Karine BUI-XUAN PICCHEDDA à Guillaume TATU
- Anthony GRANGER à Isabelle DIJEAU [jusqu'à son arrivée]
- Marion LAFARIE à Charlotte JULIEN
- Bénédicte SERRATE à Eric PEUGNIEZ

- Tony PESSEY à Thomas MESZAROS
- Pierre GEAY à Christian PETIT
- Elisabeth EMONET à Gérard PASTOR
- Noëlle DELORME à Gilles ARDIN
- Chantale FARMER à Nora SEGAUD-LABIDI [*jusqu'à son arrivée*]
- Yannis SAUTY à Benjamin MARIAS
- Frédérique BANGUÉ à Joëlle DERIPPE-PERRADIN
- Fabien GERY à Samuel DIXNEUF
- Raymond PELLICIER à Pierre BRUYERE
- Elisabeth LASSALLE à Roland DAVIET
- Nicole BLOC à Martine COUTAZ
- Pierre-Louis MASSEIN à Alexandre MULATIER-GACHET à partir de 19 heures 30

M. ANDRÉYS.- (*Annecy*) A partir de 19 heures 30, je vais m'absenter pour une heure, j'ai donné mon pouvoir à Lola CECCHINEL, les services sont au courant.

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil du 27 janvier et du 10 février 2022

(Il est procédé au vote électronique)

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, les procès-verbaux des réunions du 27 janvier et du 10 février 2022.

2. Compte-rendu des délibérations prises par le Bureau et des décisions et arrêtés pris par la Présidente

Rapporteur : Alexandre MULATIER-GACHET

Bureau du 14 janvier 2022

➤ **Chantier local d'insertion – Demandes de subventions 2022**

Le Bureau a décidé :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel 2022 correspondant aux recettes prévues dans le budget primitif 2022 voté ;
- d'autoriser la Présidente à entamer les démarches nécessaires pour solliciter les subventions de l'Etat, du conseil départemental de la Haute-Savoie, de la Région et du FSE ;
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

➤ **Eau et participation citoyenne – Candidature à l'appel à projet de l'Agence de l'eau**

L'Agence de l'eau a lancé un appel à projets de participation citoyenne pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de projets ambitieux pour l'eau et les milieux aquatiques.

Le Grand Annecy répondra à l'appel à projets par la proposition d'un lab'eau : lieu d'expérimentation et de valorisation des démarches citoyennes.

Le budget prévisionnel pour cette démarche s'élève à 100 000 € TTC et comprend les frais liés au poste, au matériel et aux dépenses d'évènementiel. Ces postes pourraient être subventionnés par l'Agence de l'eau à hauteur de 70 %.

Le Bureau a décidé :

- d'autoriser la Présidente à déposer le dossier de candidature du Grand Annecy à l'appel à projets de l'Agence de l'eau « participation citoyenne sur les grands enjeux de l'eau » ;
- d'autoriser la Présidente à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'eau dans le cadre de l'appel à projets susmentionné ;
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Renonciation au recouvrement de recette de vente d'eau potable à Mme Dumolard**

Le Bureau a décidé :

- d'annuler les quatre factures d'eau initiales émises sur les exercices 2017, 2018 et 2019, d'un montant total de 35 966,58 € TTC (part eau) et de les recalculer sur la base du double de la consommation habituelle de l'établissement l'auberge du Bessard - L'Oasis, propriété de Madame Dumolard, soit une nouvelle facture d'un montant de 8 543,01 € TTC ;
- d'autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

➤ **Avenant à la convention de portage du groupe d'action locale du programme Leader des Usses et Bornes**

La communauté de communes du Pays de Cruseilles assure depuis le 1^{er} janvier 2017, par convention, le portage administratif, juridique et financier du groupe d'action locale Leader Usses et Bornes, au nom et pour le compte des intercommunalités suivantes : communautés de communes de Fier et Usses, du Pays de Cruseilles, des Usses et Rhône et communauté d'agglomération du Grand Annecy.

L'avenant n° 1 a pour objet de reporter le terme de la convention au 31 décembre 2024 afin de pouvoir mobiliser les fonds Feader (375 000 €) sur les modalités actuelles du programme Leader Usses et Bornes durant la période de transition 2021 – 2022.

Le Bureau a décidé :

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention fixant les modalités de partage du groupe d'action locale Leader Usses et Bornes ;
- d'autoriser la Présidente à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Bureau du 28 janvier 2022

➤ **Convention spéciale avec le SILA (renouvellement) – Déversement des effluents de l'UPEP « Les Espagnoux » dans le réseau d'assainissement des eaux usées**

Le traitement de l'eau potable à l'usine des Espagnoux nécessite le nettoyage des filtres annuellement par un procédé chimique. Les eaux de lavage chimique sont récupérées dans une cuve, neutralisées et contrôlées chimiquement.

Ces eaux étant considérées comme « eaux industrielles », le SILA a autorisé leur rejet dans son réseau d'assainissement des eaux usées.

Une redevance d'assainissement lui est versé annuellement en fonction des quantités et qualités des eaux rejetées.

Le Bureau a décidé :

- d'approuver la convention ;
- d'autoriser la Présidente à la signer.

Bureau du 4 février 2022

➤ Redevance spéciale : annulation de titre

Le Commissariat d'Annecy a sollicité le Grand Annecy pour être dispensé du paiement de la redevance spéciale pour la collecte des déchets au titre de l'année 2019 en raison de difficultés budgétaires.

Compte-tenu du caractère exceptionnel de la demande et du fait que le Commissariat – en accentuant ses efforts de tri et de réduction des déchets – n'est plus assujéti à la redevance spéciale depuis 2020, le Bureau a décidé de donner son accord pour l'annulation de la facture d'un montant 6 177,60 €.

Décisions de la Présidente

- Pépinière d'entreprises Annecy Base Camp – Convention de prestations de services et accompagnement avec Martin BERTRAND, porteur de projet, d'une durée de 23 mois.
- Pépinière d'entreprises les Papeteries – Convention de prestations de services et occupation temporaire de locaux avec la SARL Canefora, d'une durée de 6 mois.
- Pépinière d'entreprises Galiléo – Avenant n° 2 à la convention de prestations de services, d'accompagnement et d'occupation temporaire de locaux avec la société Moonbikes Motors SAS pour la mise à disposition d'un bureau complémentaire.
- Hôtel d'entreprises Alb'Espaces – Convention de prestations de services et occupation temporaire de locaux avec la SAS Noctilucae, d'une durée de 23 mois.
- Mise en œuvre et suivi d'un programme d'échauffement musculaire au travail au service collecte des déchets – Attribution du marché n° 210604 à la société Synpeak pour des montants minimum et maximum de 5 000 € HT et 80 000 € HT pour une durée de deux ans.
- Mission diagnostic amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques (H.A.P.) avant travaux sur le territoire du Grand Annecy – Avenant n° 1 au marché n° 2019/51 conclu avec la société Apte Immo pour l'ajout de deux prix nouveaux au bordereau des prix unitaires. Le montant maximum du marché demeure inchangé.
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration et la rénovation des locaux de l'école supérieure d'art Annecy Alpes (ESAAA) – Attribution du marché n° 211102 à la société Territoires 38 pour un montant forfaitaire de 192 573,87 € HT. La durée prévisionnelle de l'ensemble de l'opération d'environ 5 ans.
- Pépinière d'entreprises Galiléo – Avenant n° 3 à la convention de prestations de services, d'accompagnement et d'occupation temporaire de locaux avec la société Wise pour la mise à disposition d'un bureau complémentaire.

- Fonds air bois – Versement de primes aux bénéficiaires
Le montant total des primes versées s'élève à 62 559 € (24 attributaires ont bénéficié d'une prime de 2 000 €, 2 d'une prime de 3 000 € et 4 d'une prime individuelle de 1 678 €, 2 181 €, 2 200 € et 2 500 €).
- Organisation de la défense du Grand Annecy dans le cadre du recours en annulation contre la délibération d'approbation de la révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Pays d'Alby – Appel du jugement du tribunal administratif de Grenoble Amoudry c/ Grand Annecy – Affaire n° 1804129.
- Budget principal – Ouverture d'un crédit à court terme d'un montant total de 10 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne pour une durée d'un an.
Taux : au choix à chaque tirage €STR+marge de 0,25 % ou taux fixe de 0,25 %.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution des aides d'un montant total de 30 314 € à 21 bénéficiaires.
- Hôtel d'entreprises Alb'Espaces – Avenant n° 1 à la convention de prestations de services et d'occupation temporaire de locaux avec la société Imogeo pour la mise à disposition d'un bureau complémentaire.
- Hôtel d'entreprises Annecy Base Camp – Convention de prestations de services et d'occupation temporaire de locaux avec la société UTMB Group SAS d'une durée de 12 mois.
- Interconnexion des réseaux d'eau potable de Veyrier-du-Lac et de Menthon-Saint-Bernard-Etablissement d'une servitude de passage d'une conduite d'eau potable sous parcelle privée située au lieu-dit Les Moulins sur la commune de Menthon-Saint-Bernard, propriété de Monsieur Patty et Madame Pouthier, d'une surface d'emprise de 24 m².
- Interconnexion des réseaux d'eau potable de Veyrier-du-Lac et de Menthon-Saint-Bernard-Etablissement d'une servitude de passage d'une conduite d'eau potable sous parcelles privées situées au lieu-dit Les Moulins et Clos Saint-Clair sur la commune de Menthon-Saint-Bernard, propriétés de Monsieur et Madame Haurat, d'une surface d'emprise totale de 117 m².
- Interconnexion des réseaux d'eau potable de Veyrier-du-Lac et de Menthon-Saint-Bernard-Etablissement d'une servitude de passage d'une conduite d'eau potable sous parcelle privée située au lieu-dit Les Moulins sur la commune de Menthon-Saint-Bernard, propriété de Madame Mine, d'une surface d'emprise de 41 m².
- Pépinières et hôtels d'entreprises – Mise en place du paiement dématérialisé pour les locataires pour le règlement des indemnités d'occupation et des dépôts de garantie.
- Maîtrise d'œuvre pour la restructuration et la rénovation de l'école supérieure d'art Annecy Alpes (ESAAA) – Attribution du marché n° 210307 au groupement d'entreprises Vurpas Architectes (mandataire), Arpège Ingénierie, EGC-Capaldi, Handigo, Génie acoustique, BE acoustique, BE associés et Atelier Vogue pour un montant de 1 207 663,96 € HT (forfait de rémunération provisoire).
- Pépinière d'entreprises Annecy Base Camp – Avenant n° 1 à la convention de prestations de services, d'accompagnement et d'occupation temporaire de locaux avec la société Colab Agency pour changement de bureau.
- Pépinière d'entreprises les Papeteries – Convention de prestations de services et d'accompagnement avec la société Location Francophone (TOPLOC) d'une durée de 23 mois.

- Pépinière d'entreprises les Papeteries – Convention de prestations de services et d'accompagnement avec la société Peekiwi d'une durée de 23 mois.
- Pépinière d'entreprises les Papeteries – Convention de prestations de services et d'accompagnement avec le porteur de projet Damien Musset (Agence Cookie) d'une durée de 6 mois.
- Organisation de la défense du Grand Annecy dans le cadre du recours de l'immobilière Groupe Casino demandant la décharge de l'intégralité de la TEOM mise à sa charge au titre de l'année 2015 – Affaire n° 21074102.
- Organisation de la défense du Grand Annecy dans le cadre du recours de Monsieur Mostefaoui demandant la décharge de la somme mise à sa charge dans le cadre de la régularisation d'un trop perçu au titre de l'indemnité forfaitaire de formation – Affaire n° 2108722.
- Signalisation verticale de jalonnement du Grand Annecy : fourniture, pose et entretien – Attribution du marché n° 211002 à l'entreprise Lacroix City Saint-Herblain pour des montants annuels minimum de 50 000 € HT et maximum de 200 000 € HT. Le marché est passé pour une première période allant de sa date de notification au 31 décembre 2022. Il est renouvelable 3 fois 12 mois à compter du 1^{er} janvier de chaque année pour 2023, 2024 et 2025.
- Travaux de voirie, eau potable et électricité route du col de l'Aulp à Talloires-Montmin – Attribution du marché n° 210104 : partie eau potable au groupement d'entreprises Socco (mandataire) / Eurovia Alpes / Alp Arrosage pour un montant estimatif de 363 594,60 € HT. Le montant total du marché s'élève à 630 177,93 € HT.
- Hôtel d'entreprises Alb'Espaces – Convention de prestations de services et d'occupation temporaire de locaux avec la SAS SMA d'une durée de 23 mois.
- Hôtel d'entreprises Alb'Espaces – Avenant n° 1 à la convention de prestations de services et d'occupation temporaire de locaux avec la société Potpotam qui porte la durée totale de la convention à 35 mois.
- Hôtel d'entreprises Alb'Espaces – Convention de prestations de services et d'occupation temporaire de locaux avec la LB2O d'une durée de 23 mois.
- Institution d'une régie de recettes pour la gestion de l'aire de « grand passage » des gens du voyage liée au marché n° 210405.
- Pépinière d'entreprises les Papeteries – Avenant n° 2 à la convention de prestations de services et d'occupation temporaire de locaux avec la SASU API'MUSE pour changement de bureau.
- Desserte en eaux usées, renforcement du réseau de distribution d'eau potable, enfouissement des réseaux secs, travaux de voiries (avec eaux pluviales) sur la commune d'Alby-sur-Chéran, lieu-dit « Chedde dessus » - Attribution du marché 210903 : partie eau potable au groupement d'entreprises Famy TP (mandataire) / Colas pour un montant estimatif de 143 404,73 € HT. Le montant total du marché s'élève à 992 346,49 € HT.
- Organisation de la défense du Grand Annecy dans le cadre de la requête en référé précontractuel de la société Bourgogne Franche-Comté Signaux demandant l'annulation de la procédure menée dans le cadre de la consultation portant sur la fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation verticale du jalonnement du Grand Annecy (marché n° 211002).

- Interconnexion des réseaux d'eau potable de Veyrier-du-Lac et de Menthon-Saint-Bernard-
Etablissement d'une servitude de passage d'une conduite d'eau potable sous parcelle
privée située au lieu-dit Les Moulins sur la commune de Menthon-Saint-Bernard, propriété
de Mesdames Masson et Fournier, d'une surface d'emprise de 180 m².
- Pépinière d'entreprises Annecy Base Camp – Avenant n° 2 à la convention de prestations
de services, d'accompagnement et d'occupation temporaire des locaux avec la société
Data Session pour mise à disposition d'un seul bureau.
- Pépinière d'entreprises Galiléo – Avenant n° 2 à la convention de prestations de services,
d'accompagnement et d'occupation temporaire des locaux avec la SAS Enexten qui porte
la durée totale de la convention à 35 mois.

Arrêtés de la Présidente

- Mise à jour n° 3 du plan local d'urbanisme (PLU) de Quintal :
La liste des servitudes d'utilité publique annexée au PLU est modifiée.
- Mise à jour n° 2 du plan local d'urbanisme (PLU) d'Argonay :
 - les annexes du PLU sont complétées par l'arrêté préfectoral n° DDT-2020-1036 du
19 août 2020 portant révision du classement sonore des infrastructures de transport
terrestre du département de Haute-Savoie – réseau routier.
 - le plan relatif au classement sonore des infrastructures de transport terrestre est mis à
jour.
- Mise à jour n° 5 du plan local d'urbanisme (PLU) de Seynod, commune d'Annecy :
 - l'annexion de la délibération du Conseil municipal de la commune nouvelle d'Annecy
portant sur l'extension du périmètre de sursis à statuer sur la commune déléguée de
Seynod et prise en considération du projet d'aménagement de l'avenue d'Aix-les-Bains
au PLU ;
 - la liste des servitudes d'utilités publique annexée au PLU.
- Mise à jour n° 5 du plan local d'urbanisme (PLU) de Cran-Gevrier, commune d'Annecy :
La liste des servitudes d'utilité publique annexée au PLU est modifiée.
- Mise à jour n° 16 du plan local d'urbanisme (PLU) de Poisy :
La liste des servitudes d'utilité publique annexée au PLU est modifiée.
- Mise à jour n° 5 du plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Jorioz :
 - le plan relatif au classement sonore des infrastructures de transport terrestre est mis à
jour.
 - la liste des servitudes d'utilité publique annexée au PLU est mise à jour.
- Mise à jour n° 4 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du pays d'Alby :
 - les annexes du PLUi sont complétées par l'arrêté préfectoral n° DTT-2020-1036 du
19 août 2020 portant révision du classement sonore des infrastructures de transport
terrestre du département de Haute-Savoie – réseau routier ;
 - le plan relatif au classement sonore des infrastructures de transport terrestre est mis à
jour ;
 - la liste des servitudes d'utilité publique annexée au PLU est modifiée.

- Mise à jour n° 2 du plan local d'urbanisme (PLU) de Sevrier :
 - le plan relatif au classement sonore des infrastructures de transport terrestre est mis à jour.
 - la liste des servitudes d'utilité publique annexée au PLU est mise à jour.
- Mise à jour n° 4 du plan local d'urbanisme (PLU) d'Entrevernes :
La liste des servitudes d'utilité publique annexée au PLU est mise à jour.
- Mise à jour n° 4 du plan local d'urbanisme (PLU) de Talloires, commune de Talloires-Montmin :
 - le plan relatif au classement sonore des infrastructures de transport terrestre est mis à jour.
 - la liste des servitudes d'utilité publique annexée au PLU est mise à jour.
- Mise à jour n° 4 du plan local d'urbanisme (PLU) de Veyrier-du-Lac :
 - le plan relatif au classement sonore des infrastructures de transport terrestre est mis à jour.
 - la liste des servitudes d'utilité publique annexée au PLU est mise à jour.
- Mise à jour n° 2 du plan local d'urbanisme (PLU) de Duingt :
 - le plan relatif au classement sonore des infrastructures de transport terrestre est mis à jour.
- Prescription de la modification simplifiée n° 6 du plan local d'urbanisme (PLU) de Poisy.
La modification a pour objet de :
 - majorer le volume constructible du tènement situé au 694 route d'Annecy pour permettre le projet de construction de logements locatifs sociaux ;
 - mettre en cohérence le règlement écrit avec les annexes sanitaires ;
 - clarifier le règlement écrit concernant l'aspect des toitures des constructions d'intérêt public ou d'intérêt général et des ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif.

3. Modification de désignations dans les commissions et les organismes extérieurs du Grand Annecy

Rapporteur : Frédérique LARDET

Vu les délibérations n° D-2020-305 du 30 juillet 2020, n° D-2020-352 du 24 septembre 2020, n° D-2020-485 du 26 novembre 2020, n° DEL-2021-06 du 4 février 2021, n° DEL-2021-87 du 6 mai 2021, n° DEL-2021-159 du 24 juin 2021, n° DEL-2021-217 du 30 septembre 2021, n° DEL-2021-278 du 18 novembre 2021 et n° DEL-2022-8 du 10 février 2022 du Conseil communautaire portant désignation de nouveaux représentants du Grand Annecy dans les Commissions et plusieurs organismes extérieurs ;

Vu les demandes de la Ville d'Annecy en date du 24 février 2022 et du 12 mars 2022 sollicitant, d'une part, la désignation de Catherine Pessey-Magnifique auprès de la Commission aménagement, habitat et agriculture et, d'autre part, la désignation de Lola Cecchinél auprès de la Commission grand âge et autonomie ;

Vu la demande de la Ville de Saint-Jorioz en date du 4 mars 2022 sollicitant un changement de commission de Karine Lamy ;

Vu la demande de la Ville de Saint-Félix en date du 14 mars 2022 sollicitant le retrait de Fabienne Duliège de la Commission économie et enseignement supérieur, également membre de la Commission aménagement du territoire et habitat ;

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 84

NON-VOTANT(S) : 1 (Didier SARDA)

- d'intégrer Catherine PESSEY-MAGNIFIQUE, conseillère municipale d'Annecy, à la Commission aménagement du territoire, habitat et agriculture ;
- d'intégrer Lola CECCHINEL, conseillère municipale d'Annecy et conseillère communautaire, à la Commission grand âge et autonomie ;
- de transférer Karine LAMY, conseillère municipale de Saint-Jorioz, de la Commission économie et enseignement supérieur à la Commission environnement ;
- de retirer Fabienne DULIEGE, maire-adjointe de Saint-Félix et vice-présidente à l'agriculture du Grand Annecy, de la Commission économie et enseignement supérieur.

4. Délégation de service public du centre de congrès de l'Impérial - Conclusion d'un avenant n° 3

Rapporteur : Catherine MERCIER-GUYON

Vu la convention de délégation de service public, conclue entre le Grand Annecy et la société par actions simplifiées « *L'Impérial Palace* » le 31 octobre 2016, relative à l'exploitation du centre des congrès de l'Impérial ;

Vu l'avenant n°1 du 26 septembre 2019 ;

Vu l'avenant n°2 du 30 septembre 2021 ;

Vu le procès-verbal de la commission de délégation de service public en date du 3 mars 2022, par lequel la commission a donné un avis favorable à l'unanimité ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le projet d'avenant n°3 au contrat de délégation de service public ;

Vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public en date du 3 mars 2022 ;

Considérant que cette convention arrive à échéance le 31 avril 2022, un avenant pour la prolonger de 6 mois est proposé.

Le contrat actuel, un contrat de délégation de service public sous la forme d'un contrat d'affermage conclu entre le délégataire, la SAS « *L'Impérial Palace* » et le Grand Annecy a été initialement attribué pour une durée de 3 ans, du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2019.

Le contrat a fait l'objet de deux avenants :

- l'avenant n°1 a permis d'exercer les possibilités offertes par l'article 38.2 « clause de réexamen » du contrat de délégation de service public en prolongeant la durée de la convention de 2 années supplémentaires ;

- l'avenant n°2 a prolongé le contrat de 6 mois afin de permettre à la collectivité d'aboutir ses réflexions quant au futur mode de gestion du centre des congrès de l'Impérial, au regard de sa situation patrimoniale particulière.

Le présent avenant vise à prolonger le contrat de concession de service public pour une durée de 6 mois, afin que la collectivité puisse mettre en place une procédure de concession de service public optimisée et concurrentielle, respectant les délais règlementaires en vigueur. La nouvelle échéance du contrat est fixée au 31 octobre 2022.

Le présent avenant vient par ailleurs modifier une disposition financière prise dans le cadre de l'avenant n° 2.

L'ensemble de la convention continuera de s'appliquer dans les conditions fixées par ladite convention, exceptés les articles modifiés dans le cadre de l'avenant.

Mme SEGAUD-LABIDI.- (*Annecy*) Concernant cette délibération, nous avons deux avenants consécutifs. Pour notre compréhension, serait-il possible de préciser le cahier des charges, s'il y a eu des modifications dans le cadre de ces deux avenants et au troisième avenant que nous allons délibérer dans les 6 mois qui viennent, et surtout une disposition financière qui apparaît dans l'avenant n° 2, dont on ne cite aucun montant. Y a-t-il eu des modifications dans ces dispositions financières ?

Mme LA PRESIDENTE.- Effectivement il y a eu 2 avenants, l'un consécutif au Covid, le second, il ne rentre pas en compte dans la comptabilisation des avenants.

Il n'y a pas eu de modification substantielle du contrat, c'est simplement une proratisation au regard du temps et du nombre de voix réaffectées sur la partie purement financière, que ce soit en matière de loyer, de subvention d'investissement ou de subvention de fonctionnement.

Nous pouvons passer au vote s'il n'y a pas d'autres remarques.

(Il est procédé au vote électronique)

Au vu de ce qui vient d'être exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 90

- d'autoriser la prolongation par avenant du contrat de délégation de service public confiant l'exploitation du centre des congrès de l'Impérial à la SAS « *L'Impérial Palace* » pour une durée de 6 mois ;
- d'autoriser la Présidente à signer ledit avenant et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. Création d'une CDSP pour l'exploitation du centre des congrès de l'Impérial - Condition des dépôts de liste

Rapporteur : Catherine MERCIER-GUYON

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-5, L.2121-21, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5 ;

Vu l'arrêté n°PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 en date du 21 décembre 2018 approuvant les statuts de la communauté d'agglomération « Grand Annecy » ;

Vu la délibération n° D-2020-313 du 30 juillet 2020 portant élection de la commission de délégation de service public du Grand Annecy ;

Considérant la nécessité, dans un souci d'améliorer l'efficacité du service public rendu, d'installer une commission de délégation de service public *ad hoc* pour l'exploitation du centre des congrès de l'Impérial Palace ;

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission de délégations de service public (CDSP) est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de DSP ou son représentant, Président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant qu'il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant que les suppléants ne seront pas nommément affectés à un titulaire ;

Considérant que les listes de candidats peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

Considérant qu'en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et, en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

Considérant que l'élection des membres doit s'effectuer en deux temps, l'assemblée délibérante fixant les conditions de dépôt des listes, avant d'élire les membres de la commission ;

Considérant enfin que siègent à la Commission :

- avec voix délibérative, les membres de la CDSP pour l'exploitation du centre des congrès de l'Impérial Palace, à savoir la Présidente et les membres élus titulaires ou suppléants présents en remplacement d'un ou plusieurs titulaires. Lors d'une réunion de ladite CDSP, pour le choix du titulaire d'une délégation de service public, la Présidente aura voix prépondérante en cas de partage égal des voix entre les membres de la commission ;
- avec voix consultative et sur invitation de la Présidente de la CDSP pour l'exploitation du centre des congrès de l'Impérial Palace, le comptable de la collectivité et un représentant du Ministre chargé de la concurrence ;
- avec voix consultative et sur désignation de la Présidente de la CDSP pour l'exploitation du centre de congrès de l'Impérial Palace, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché. La Direction juridique et des marchés publics assurera le secrétariat de la commission ;

Considérant que, dans le cadre de la passation des délégations de service public, cette commission sera appelée à analyser les dossiers de candidature à l'exploitation du centre des congrès de l'Impérial Palace et dresser la liste des candidats admis à présenter une offre conformément à l'article L.1411-5 du CGCT ;

Considérant qu'il est proposé de créer une commission de délégation de service public ad hoc pour l'exploitation du centre des congrès de l'Impérial Palace et de fixer les conditions de dépôt des listes comme suit :

- les listes sont déposées, sous enveloppe cachetée, sur place en début de séance du Conseil communautaire du 24 mars 2022 ;
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir conformément à l'article D.1411-4 du CGCT ;
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants ;
- les suppléants ne seront pas nommément affectés à un titulaire ;
- les élections auront lieu à la séance du Conseil communautaire du 24 mars 2022, à la représentation proportionnelle, avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;
- les élections auront lieu au scrutin secret sauf accord unanime contraire ;
- en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ;
- en cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Mme LA PRESIDENTE.- Une précision dans la mesure où nous avons deux délibérations sur le même sujet.

Cette première délibération concerne simplement le mode d'emploi de la création de la CDSP.

Les élections qui vont avoir lieu dans la délibération suivante devraient se faire au scrutin secret, sauf accord unanime contraire. Je vous demande donc si nous pouvons avoir une unanimité pour un vote classique sur la 6^{ème} délibération qui va élire les membres de la future CDSP, sachant qu'une seule liste a été déposée.

Quelqu'un s'oppose-t-il à ce qu'il y ait un vote non secret ? *(Ce n'est pas le cas.)*

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 90

d'approuver :

- la création d'une commission de délégation de service public pour l'exploitation du centre de congrès de l'Impérial Palace ;
- l'organisation de l'élection des membres titulaires et suppléants de cette DSP, conformément à l'article L. 1411-5-II du code général des collectivités territoriales.

6. CDSP pour l'exploitation du centre des congrès de l'Impérial - Election des membres

Rapporteur : Catherine MERCIER-GUYON

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-5, L.2121-21, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5 ;

Vu l'arrêté n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 en date du 21 décembre 2018 approuvant les statuts de la communauté d'agglomération « Grand Annecy » ;

Vu la délibération du Conseil du Grand Annecy n° DEL-2022-33 en date du 24 mars 2022 portant fixation des conditions de dépôt des listes des candidats pour siéger au sein de la Commission de délégation de service public *ad hoc* pour l'exploitation du centre des congrès de l'Impérial Palace ;

Vu les listes déposées dont il est donné lecture ;

Vu l'appel à candidatures effectué ;

Considérant qu'il est procédé à l'élection des membres titulaires de cette CDSP à la représentation proportionnelle, avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant qu'il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant que les suppléants ne seront pas nommément affectés à un titulaire ;

Considérant qu'en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et, en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

Considérant que les élections ont lieu au scrutin secret, sauf accord unanime contraire ;

Considérant l'accord unanime des Conseillers communautaires pour procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L-2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Après appel à candidature, une liste a été déposée :

| Titulaires | Suppléants |
|---------------------------|----------------------|
| Denis DUPERTHUY | Odile CERIATI-MAURIS |
| Anthony GRANGER | Patrick LECONTE |
| Ségolène GUICHARD | Jean-Claude MARTIN |
| Catherine MERCIER-GUYON | Magali MUGNIER |
| Alexandre MULATIER-GACHET | Olivier TRIMBUR |

Mme LA PRESIDENTE.- Nous affichons la liste des candidats.

Je tiens à vous expliquer comment a été établie la liste.

Les élus nous ont proposé leur candidature et nous avons retenu les membres du Copil qui ont travaillé sur le cahier des charges dans le cadre de la future consultation.

Présidente : Mme LARDET

5 Titulaires : M. DUPERTHUY, M. GRANGER, Mme GUICHARD,
Mme MERCIER-GUYON, M. MULATIER-GACHET.

Nous avons tenu compte de la délégation de chacun des élus proposés comme titulaires.

5 Suppléants : Mme CERIATI-MAURIS, M. LECONTE, M. MARTIN,
Mme MUGNIER, M. TRIMBUR.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 92

de désigner les membres de la Commission de délégation de service public pour l'exploitation du centre des congrès de l'Impérial Palace suivants :

| Titulaires | Suppléants |
|---------------------------|----------------------|
| Denis DUPERTHUY | Odile CERIATI-MAURIS |
| Anthony GRANGER | Patrick LECONTE |
| Ségolène GUICHARD | Jean-Claude MARTIN |
| Catherine MERCIER-GUYON | Magali MUGNIER |
| Alexandre MULATIER-GACHET | Olivier TRIMBUR |

Mme LA PRESIDENTE.- Pour vous tenir informés, la consultation est en cours, nous sommes en train de réceptionner les dépôts de candidatures. Nous ferons un choix définitif au Conseil d'Agglomération du 30 juin pour valider notre futur délégataire.

7. Espace Citoyen du Grand Annecy - Conseil de développement - Rapport d'activité 2021

Rapporteurs : Jean-Claude MARTIN et François BLANCHUT

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy » ;

Vu l'article L 5211-10-1 du CGCT prévoyant la mise en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants d'un Conseil de développement, composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la délibération n° D-2020-494 adoptée par le Conseil communautaire du Grand Annecy le 26 novembre 2020, relative à la composition et à l'organisation du Conseil de développement ;

Vu la délibération n° D-2020-495 adoptée par le Conseil communautaire du Grand Annecy le 26 novembre 2020, relative aux conditions et modalités de consultation du Conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques publiques du Grand Annecy ;

Vu la délibération n° DEL-2021-47 adoptée par le Conseil communautaire du Grand Annecy le 25 mars 2021 relative à l'approbation du pacte de gouvernance entre le Grand Annecy et ses communes membres, mentionnant la volonté du Grand Annecy de développer le dialogue citoyen dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ses politiques publiques ;

Vu la délibération n° DEL-2021-116 adoptée par le Conseil communautaire du Grand Annecy le 27 mai 2021 relative au cadre de coopération entre l'Espace Citoyen et le Grand Annecy ;

Conformément à la loi Notré, « *le conseil de développement établit un rapport d'activité, qui est examiné et débattu par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale* ».

Le rapport d'activité de l'Espace Citoyen pour l'année 2021 met notamment en évidence les points suivants :

- **les débats de 2021** reflètent les enjeux du territoire, mais aussi l'engagement des membres qui attendent un retour des institutions sur leurs contributions ;
- **une composition qui évolue constamment**, ce qui a permis en 2021 d'accueillir un peu plus de femmes, de personnes âgées de 40 à 60 ans et d'habitants des territoires ruraux ;
- **une instance qui s'organise** en définissant plus précisément ses modalités internes de fonctionnement (relations entre bureau, groupes de travail et assemblée plénière) et ses relations avec le Grand Annecy (cf. cadre de coopération voté par la collectivité en mai 2021) ;
- **la réalisation de 3 nouvelles contributions** :
 - **l'avis sur le plan de mobilité 2030** qui met notamment en évidence l'importance de la cohérence entre ce document et les autres engagements pris par l'agglomération tels le plan climat air énergie territorial (PCAET) ou le PLUI-HMB et la nécessité de se fonder, pour sa mise en œuvre, sur un dialogue dynamique avec la population ;
 - **l'avis sur le projet de plan pluri-annuel d'investissement et l'avis sur le rapport d'orientation budgétaire 2021** : sur ces deux documents, l'Espace citoyen met surtout en avant ce qui relève des priorités pour les habitants et propose que le PCAET soit le fil rouge de tous les engagements financiers pour les années à venir ;
- **des travaux en cours qui devraient aboutir en 2022 sur des sujets stratégiques pour l'agglomération** :
 - **sur saisine** du Grand Annecy, l'Espace Citoyen a engagé en 2021 un travail sur :
 - les modalités de « *mobilisation citoyenne en faveur de la préservation des ressources en eau* » : dans le cadre des « Assises de l'eau », une première contribution devrait être adressée aux élus au printemps 2022,
 - la « *densité acceptable pour ceux qui vivent, travaillent ou visitent notre territoire* » : dans le cadre de l'élaboration du PLUiHMB, une première contribution est prévue pour avril 2022.

- **en auto-saisine**, l'Espace Citoyen s'est mobilisé sur :
 - **l'alimentation et les circuits courts** en lien étroit avec les élus et partenaires impliqués sur ce sujet, par l'organisation d'un concours de vidéo en faveur d'une alimentation saine et d'une production de proximité. Les résultats seront annoncés en juin 2022 ;
 - la thématique **jeunesse**, notamment en alertant les élus sur l'urgence d'agir auprès de ce public et en indiquant sa volonté de contribuer aux actions que les collectivités pourraient engager sur le sujet.

Le rapport donne également la perspective d'une assemblée prête à s'investir en 2022, tant sur des réflexions stratégiques (mobilité, aménagement, ...) que sur des actions plus concrètes dans la suite des démarches engagées en 2021 (alimentation, eau...).

Mme LA PRESIDENTE.- Nous allons accueillir son président et sa vice-présidente, M. BLANCHUT et Mme MARTEAU, que j'invite à venir s'installer à mes côtés.

Je laisse la parole à Jean-Claude MARTIN pour l'introduction.

M. MARTIN.- (*Alby-sur-Chéran*) Comme la Présidente, je tiens à accueillir François BLANCHUT et Evelyne MARTEAU, qui représentent l'Espace Citoyen.

Je tiens également à saluer les membres de l'Espace Citoyen qui sont présents dans le public et ceux qui nous suivent à distance en visio et les remercier pour leur implication et le travail qu'ils réalisent tout au long de l'année.

Je ne vais pas rentrer dans le détail des lois.

Dans la délibération prise en mai 2021, nous avons défini la manière dont nous souhaitons travailler avec les citoyens à travers des principes et différentes manières de les mobiliser, soit au sein des instances obligatoires, l'Espace Citoyen par exemple, notre Conseil de Développement dont il est question ce soir, soit lors des concertations réglementaires telles que le PLUi et des démarches thématiques volontaires telles que les Assises de l'Eau, sujet important qui a été travaillé en 2021.

L'Espace citoyen est une de nos instances obligatoires prévues par la loi NOTRé. Selon cette loi, le Conseil de Développement doit établir un rapport d'activité qui est examiné et débattu par le Conseil de Communauté chaque année. C'est l'exposé qui va être fait ce soir et je donne tout de suite la parole à l'Espace Citoyen.

M. BLANCHUT.- (*Espace Citoyen*) Merci. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, avec Evelyne MARTEAU, Vice-Présidente, nous allons vous présenter le rapport annuel 2021 de l'Espace Citoyen, qui est le Conseil de Développement du Grand Annecy.

Si l'année 2021 fut encore marquée par la crise sanitaire et son lot de contraintes, elle n'en a pas moins été une année très active pour les membres de l'Espace Citoyen, année de l'organisation et de nouveaux engagements.

Ensemble, nous avons posé les bases du dialogue avec votre collectivité par la signature d'un cadre de coopération en identifiant vos attentes respectives, il nous a engagés à structurer notre fonctionnement interne, ce qui a fait l'objet de travaux validés par notre Bureau, mais aussi d'un séminaire d'accompagnement pour avancer en collectif.

Ce cadre de coopération, nous souhaitons qu'il soit vivant, qu'il évolue pour continuer à répondre aux besoins des dialogues citoyens constructifs.

C'est pour cela que l'Espace Citoyen est une instance ouverte et évolutive, ouverte à tous les Grands Annéciens, évolutive par ses méthodes de travail.

Comme vous le savez, être membre de l'Espace Citoyen ne nécessite ni sélection, ni entretien d'entrée, seulement de signer la charte d'engagement. Chacun vient avec ce qu'il est, avec ce qu'il souhaite apporter et surtout l'envie de partager.

Quelques chiffres.

Avec 150 membres plus une cinquantaine de personnes dans notre deuxième cercle, on constate en 2021 que des territoires hors Annecy sont mieux représentés. Tout comme le nombre de femmes, à plus de 5 %.

C'était un objectif de l'année 2021, mais les efforts à faire en ce sens sont permanents pour maintenir une instance vivante avec des entrées et des sorties.

Si on note une bonne évolution des actifs, la proportion de jeunes reste faible. C'est une situation que l'on retrouve dans beaucoup de structures et qui nous incite à proposer d'autres formes de participation plus adaptées, mais aussi à aller au-devant de ces citoyens.

Je prends 4 illustrations sur ce « aller vers ».

- En 2021, nous sommes allés rencontrer les étudiants de l'IUT autour des préoccupations sur l'alimentation.
- Nous avons également organisé un atelier « Fresque du climat » à Alby-sur-Chéran, qui était ouvert aux citoyens.
- Nous avons participé à la journée Gaïa au lycée Gabriel Fauré pour rencontrer les étudiants, très impliqués sur ces questions d'environnement.
- Enfin, nous avons organisé le concours de vidéo sur le thème : « Manger sain et local », qui a particulièrement mobilisé les jeunes et dont nous vous parlerons en détail.

Rester ouvert, c'est aussi un travail de mobilisation de tous les instants, en relayant les propositions du Grand Annecy en direction du grand public, mais aussi en développant les outils de communication dont la Lettre d'information que nous produisons tous les deux mois, mais aussi en préparant le futur site Internet.

Je passe le relais à Evelyne MARTEAU qui va vous parler des travaux engagés très concrètement en 2021.

Mme MARTEAU.- (*Espace Citoyen*) Bonjour à tous.

Bien que toute saisine soit écrite et précise la thématique et le retour attendu, il est indispensable que l'Espace Citoyen rencontre les élus et les services tout au long de sa contribution, en particulier au démarrage pour que chacun comprenne bien ce qui est attendu, les enjeux de cette saisine, et à la fin, au moment de la restitution de sa contribution.

Un écrit n'est jamais fini, il faut un retour, un retour des élus et des services sur nos propositions, retenues ou non, et expliquer pour comprendre les raisons des choix.

Ce dialogue permanent rend les politiques publiques plus en phase avec les besoins des habitants et motive les citoyens à y contribuer.

Vous avez là 4 sujets majeurs.

[Ressources en eau](#)

En mars 2021, l'Espace Citoyen a été sollicité pour apporter une contribution sur la mobilisation des habitants en faveur de la préservation des ressources en eau dans le cadre des Assises de l'Eau lancées par les collectivités.

Suite à cette participation, le groupe a identifié des actions concrètes à mettre en œuvre en priorité et adressera une première contribution en faveur de cette préservation au printemps 2022.

[Les finances](#)

[Avis sur le PPI et le Rapport d'Orientation Budgétaire](#)

Ces sollicitations sur deux documents techniques ont contribué à la connaissance du fonctionnement de la collectivité par les citoyens apprenants grâce aux nombreux échanges avec le Vice-Président de la commission Finances et le Directeur des Services, et bien sûr les membres de l'Espace Citoyen.

Suite à cela, les membres de l'Espace Citoyen ont échangé leurs idées, leurs réflexions sur ces documents complexes, et l'analyse de l'Espace Citoyen s'est concentrée sur la mise en avant des priorités des habitants et du Grand Annecy, en cohérence avec les orientations validées dans les différents plans.

Nous souhaitons donc que le PCAET soit le fil rouge de tous les engagements financiers pour les années à venir.

Mobilité

Penser le territoire avec les mobilités du futur

Pour rappel, l'Espace Citoyen a déjà produit plusieurs documents sur la mobilité, sujet très prégnant pour les habitants.

Cette saisine sur le PDM a mobilisé un groupe de 30 volontaires bénévoles pendant 4 mois afin d'apporter leur contribution sur les différents axes du plan. Celle-ci a été rendue en décembre 2021 et suivie par une rencontre avec les élus en janvier 2022.

Après ce débat productif sur ses contenus, l'Espace Citoyen attend désormais la position du Grand Annecy sur ces différentes propositions.

Urbanisme, aménagement, PLU

A quelles conditions la densité bâtie ?

À cette étape du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, il s'agit de contribuer par nos savoirs d'usage à la vision stratégique d'aménagement du territoire.

Saisi par les élus en mars 2021 de la densité acceptable à la densité désirable, nous nous sommes penchés sur cette question délicate, source de nombreux débats houleux.

Suite à un questionnaire proposé à l'ensemble des membres de l'Espace Citoyen et la recherche d'exemples pertinents, inspirants, nourris par des échanges avec les experts et des gens de terrain, notre contribution sera livrée à la fin avril.

Nous resterons mobilisés pour la suite de cet important chantier.

Deux sujets essentiels en auto-saisine.

Une place pour les jeunes

Dès 2017, l'Espace Citoyen s'est intéressé à la question de la jeunesse car convaincu de l'intérêt pour le Grand Annecy de s'impliquer sur cette thématique, bien que cela ne soit pas de sa compétence directe.

Deux contributions et une lettre d'alerte face aux impacts de la crise sanitaire sur les jeunes vous ont été déjà adressées à ce jour.

Bien qu'une année se soit écoulée sans réponse, sans réaction de votre part, nous ne sommes pas restés inactifs. Un appel à participation se prépare afin que ce groupe puisse à nouveau porter les questionnements des jeunes du territoire.

[Climat et alimentation](#)

Suite au thème proposé par la Coordination nationale des Conseils de Développement : « Comment accélérer et amplifier la mobilisation des citoyens sur le climat ? », l'Espace Citoyen a répondu.

Compte tenu des spécificités de notre territoire, l'Espace Citoyen a choisi d'aborder cette question sur le thème de l'alimentation en proposant un concours vidéo, « Manger sain et local » dans le cadre de l'accessibilité alimentaire.

Le groupe a été très mobilisé pendant une grande partie de l'année sur l'organisation et le suivi de ce concours lancé à l'adresse de tout public amateur sur un format de 3 minutes. Le concours est maintenant en phase finale.

Un jury se réunira en mai pour visionner 12 de ces productions. Vous pourrez les voir et assister à la remise des prix lors de notre Assemblée plénière de printemps, ouverte à tous, qui se tiendra le 10 juin. Vous êtes évidemment invités et très attendus.

Ce groupe sera élargi en 2022 afin de suivre les travaux du Plan Alimentaire Territorial sur lequel plusieurs remarques ont déjà été faites à l'issue du diagnostic. Le PAT, qui entrera dans sa phase active en 2022, sera donc l'occasion pour l'Espace Citoyen de maintenir une grande vigilance sur ces questions et de se positionner en partenaires actifs, saisine et auto-saisine.

[Un engagement citoyen important](#)

Il est nécessaire que vous compreniez la façon dont nous travaillons, le temps que nous y passons pour réaliser des productions qui sont de haut niveau et qui impliquent des citoyens actifs, engagés, courageux, cela ne se fait pas en une réunion.

Nous vous avons indiqué le nombre de réunions concernant les différentes thématiques : 79 réunions dans l'année à peu près. Quant à 2 400 heures de bénévolat, nous sommes très loin du compte, c'est très minimaliste par rapport au temps que l'on passe dans ces différentes activités, mais ceci vous montre bien que l'Espace Citoyen est un partenaire très sérieux et très engagé.

M. BLANCHUT.- (*Espace Citoyen*) Avec l'allègement des contraintes sanitaires, nous avons pu inviter nos membres à participer à une plénière en novembre. Présenter nos travaux et participer aux ateliers ont permis à tous d'échanger et de se projeter.

Vos présences, Mme LARDET et M. MARTIN, ont été une belle occasion de répondre aux questions de nos membres.

On le voit, les sujets abordés en 2021 relèvent d'enjeux majeurs pour notre territoire. Cela participe à la prise de conscience de plus en plus forte de vivre dans un territoire qui se transforme, dans une agglomération qui grandit.

Pour certains de nos citoyens, c'est une évolution à accompagner, à maîtriser. Pour d'autres, c'est un bouleversement inacceptable et la perte de repères habituels. Ces deux perceptions alimentent les débats dans nos groupes de travail comme dans les réunions publiques et ce, quel que soit le sujet abordé. Les clivages se font de plus en plus marqués et le risque de rompre le dialogue existe.

Durant toute l'année 2021, entre contraintes sanitaires et volonté de favoriser les échanges entre habitants de divers horizons, l'Espace Citoyen a activé ses réseaux et l'énergie de ses bénévoles, avec comme objectif de partager l'information, de faciliter la participation en mobilisant nos membres, de permettre des échanges en proposant des méthodes adaptées afin de produire à l'attention des élus du Grand Annecy des analyses et des propositions dont nous attendons une prise en compte dans les décisions finales.

Cela veut dire que nous attendons un retour sur ce qui est retenu et intégré, sur ce qui sera étudié, ce qui n'est pas retenu et pourquoi.

Cette attente n'est pas gratuite, elle est le prix de notre crédibilité, du respect de l'investissement de nos membres dans l'étude des plans et projets qui leur sont soumis, et dans la qualité des contributions collectives produites.

L'engagement des habitants de ce territoire au sein de l'Espace Citoyen n'est pas une démarche ponctuelle dont il serait attendu un bénéfice personnel, mais bien une démarche construite collectivement, visant à participer à la réflexion commune sur le Grand Annecy. Ainsi que l'engagement des élus à faciliter et à prendre en compte les propositions des citoyens dans les conditions d'un dialogue constructif dans lequel chacun est à sa juste place.

Si les élus sont bien là pour prendre des décisions concernant l'avenir du territoire, les citoyens que nous sommes se doivent de ne pas être de simples spectateurs, ni donneurs de leçons d'ailleurs, mais bien des acteurs engagés pour l'évolution positive de notre environnement. Le dialogue sincère entre élus et citoyens est une des clés de la démocratie locale inventive que nous voulons vivre et partager.

Au final, il n'y a pas de mauvaise occasion de consulter ou d'impliquer les citoyens, sauf si c'est pour ne rien en faire.

Vous le savez bien, la participation citoyenne ne se décrète pas, elle se construit au sein de l'Espace Citoyen comme dans toutes les autres instances existantes ou à venir au sein desquelles chaque citoyen de ce territoire est incité à utiliser sa vision personnelle pour construire avec les autres un projet collectif pour le Grand Annecy.

Notre année 2022 sera donc dynamique et productive.

« Faire territoire », c'est ce que nous avons choisi comme thème pour notre prochaine Assemblée plénière, assemblée un peu particulière puisqu'elle sera ouverte, au-delà de nos membres, à nos partenaires et aux élus, et vous y serez les bienvenus.

Nous avons invité Sonia LAVADHINO, qui est une anthropologue urbaine, spécialiste internationalement connue, à intervenir et à échanger avec nous, avec vous sur les rapports entre les hommes et leur espace de vie.

Mme MARTEAU.- (*Espace Citoyen*) L'Espace Citoyen est une belle aventure humaine, riche en liens sociaux et intelligence collective, un lieu d'échanges et de débats pour consolider le vivre ensemble et la qualité de vie du territoire.

« Faire territoire », est le thème de notre plénière du 10 juin où, je le répète, nous vous attendons.

Être citoyen, ce n'est pas attendre la solution, c'est incarner la solution.

Merci.

M. BLANCHUT.- (*Espace Citoyen*) Au terme de la présentation de ce rapport, et je vous remercie par avance des questions ou remarques qu'il fera naître, je me fais le porte-parole de mes collègues du Bureau pour remercier celles et ceux, élus et techniciens, du Grand Annecy pour la qualité de nos relations.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, merci beaucoup pour ce rapport.

Je laisse la parole à mes collègues qui vont vraisemblablement vous féliciter et vous poser des questions.

M. DIXNEUF.- (*Annecy*) Merci beaucoup pour cette présentation et ce travail remarquable que vous faites, qui est consultable en ligne sur le site du Grand Annecy.

Vous avez mentionné un cadre de coopération vivant, évolutif, ce cadre nous engage également. Jean-Claude l'a rappelé, il y a un cadre de coopération que nous avons voté en mai 2021, ce cadre prévoit que les avis que vous donnez doivent pouvoir être pris en compte dans les politiques publiques.

Il prévoit un suivi des avis rendus par l'Espace Citoyen selon 4 modalités :

- Une réponse par écrit 3 mois maximum après la remise d'un avis ou d'une contribution.

- Lorsque le Grand Annecy s'appuie sur un avis ou une contribution du Conseil de Développement dans une de ses décisions, il en fait obligatoirement mention écrite dans ses délibérations.
- À l'issue de chaque contribution ou avis, l'Espace Citoyen identifie 3 points qu'il juge essentiels à suivre sur le long terme en collaboration avec les élus et les services concernés.
- Organiser une rencontre une fois par an avec les élus, vous l'avez annoncé le 10 juin, pour assurer le suivi des suites données aux contributions de l'Espace Citoyen.

Dans ce cadre et sous ma délégation de l'Evaluation des politiques publiques, avec l'accord de Jean-Claude MARTIN, nous allons engager une évaluation de la prise en compte de l'avis de l'Espace Citoyen dans les politiques publiques du Grand Annecy. C'est une démarche dont nous vous donnerons les modalités prochainement, qui pourra démarrer possiblement dès ce printemps 2022.

Merci encore pour tout ce travail.

M. BLANCHUT.- (*Espace Citoyen*) Merci. Effectivement, cette question du suivi, nous l'avons évoquée à deux occasions dans notre rapport, est très importante dans le respect que les uns et les autres ont entre citoyens et élus dans l'évolution de ce territoire.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Samuel.

Y a-t-il d'autres questions ? Marie BERTRAND.

Mme BERTRAND.- (*Annecy*) Merci beaucoup pour cette présentation. Je suis heureuse que la démocratie citoyenne puisse être mise en lumière.

Merci à Samuel pour une belle initiative, qui est rassurante et prometteuse, j'espère que ces rapports et avis vont nourrir véritablement les réflexions et les actions du Grand Annecy.

Je me réjouis de la même manière des différents moments de participation citoyenne entrepris par le Grand Annecy et j'appelle à une fine articulation entre les actions de l'Agglomération car c'est un enjeu pour les concitoyens, les Grands Annéciens, de lisibilité et de compréhension de toutes les initiatives que les différentes communes pourront mener.

Je rappelle aussi que je suis à disposition, sans doute de la même manière que mes collègues, pour contribuer à des groupes de travail et optimiser la réflexion et les ressources, puisque, hélas, ce dernier groupe de travail n'a eu lieu que le 4 mai dernier. Je serai ravie de pouvoir aider et animer les différentes briques.

Quelques demandes, la démocratie est un exercice exigeant, pour valoriser et communiquer le travail de l'Espace Citoyen, je serai ravie que l'on puisse s'engager à annexer ces avis et ces rapports de l'Espace Citoyen aux délibérations que tous ensemble nous prendrons concernant les thématiques ou les projets qui sont l'objet d'études de l'Espace Citoyen.

Enfin, la délibération du 26 mai dernier annonçait que les modalités de saisine ou d'auto-saisine de l'Espace Citoyen seraient précisées. Quelles sont-elles ? Car elles l'ont peut-être été.

Ce serait un cadre important à mettre en place. Merci beaucoup.

M. BLANCHUT.- (*Espace Citoyen*) Merci pour ces questions.

Sur le dernier point, l'organisation des saisines et auto-saisines est un sujet sur lequel nous sommes en cours de travail, qui sera réglé cette année, en tout cas assez rapidement.

M. MARTIN.- (*Alby-sur-Chéran*) Pour faire suite à l'intervention de Samuel et de Marie, je remercie Marie de son intervention, nous avons déjà échangé sur certains points, notamment impliquer des élus en plus de ceux qui travaillent déjà sur le sujet en collaboration avec l'Espace Citoyen, ce serait intéressant. J'aurai l'occasion de reparler avec Marie et Samuel de ce sujet.

Je voudrais intervenir sur une remarque qui a été faite sur la jeunesse. Cela a été rappelé, la jeunesse n'est pas une compétence de l'Agglomération, c'est transversal, mais c'est un sujet très important. Vous pourriez nous interpeller, comme les rencontres que l'on a avec certaines instances et avec les jeunes.

Pour vous informer, je pense que vous avez commencé à le voir dans la presse, nous avons des rencontres avec les jeunes sur les territoires qui débutent la semaine prochaine. Et demain matin à la réunion de Bureau, il y a une présentation de cette démarche jeunesse avec un petit film qui va être présenté, j'aurai l'occasion d'échanger avec vous.

Il n'y a pas de vice-président délégué à cela, je veux bien être votre interlocuteur.

Sur les autres compétences, je fais le relais avec les autres présidents. Il est tout à fait intéressant d'échanger avec vous et d'avancer sur ces projets.

M. BLANCHUT.- (*Espace Citoyen*) Sur la question de la jeunesse, effectivement, comme tous les Grands Annéciens nous avons reçu l'information sur les réunions publiques qui vont se dérouler jusqu'au mois de juin.

Nous avons réactivé très rapidement le groupe de travail qui avait déjà travaillé le sujet. Nous allons non seulement le réactiver, mais le renforcer, d'une part, pour être présents dans la totalité des réunions publiques qui auront lieu, mais au-delà, pour définir dans quelles conditions les membres de l'Espace Citoyen pourraient être acteurs de cet accompagnement des jeunes dans leur projet présent ou à venir.

M. MARTIN.- (*Alby-sur-Chéran*) Merci.

Et pour terminer, par rapport à il y a deux ou trois ans et les interviews que l'on faisait avec les jeunes sur leurs préoccupations et celles que l'on a faites dans les derniers mois et pendant la crise sanitaire, nous nous sommes rendu compte qu'ils avaient des interrogations, des projets, ils se raccrochaient à leur territoire et à leur famille car ceux qui étaient étudiants dans des villes et complètement isolés étaient dans des situations souvent difficiles.

Il est très important que l'on s'occupe de ce sujet et d'eux sur notre territoire.

Mme MARTEAU.- (*Espace Citoyen*) Vous êtes tous réunis, vous avez constaté à travers ce rapport d'activité le travail qui a été effectué par ces bénévoles, qui donnent beaucoup de leur temps, vous, élus, vous savez ce que c'est que donner de son temps pour le bien public.

J'en profite pour vous dire que nous avons un gros problème, nous n'avons pas de local.

Puisque vous êtes tous présents, nous vous sollicitons pour nous aider à avoir un local pour mettre nos documents, travailler en petits groupes. Je sais bien que c'est compliqué, je ne parle pas de l'Agglomération parce qu'on sait qu'il n'y a pas de place, mais si les maires ont dans leur commune une petite salle qui pourrait nous servir, nous serions très heureux de connaître cette opportunité.

Merci.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, à mon tour je voulais vous remercier pour l'exposé que vous avez fait ce soir et la qualité du travail que l'on a ensemble sur les questions financières, qui nous concernent un peu plus.

Remercier évidemment à travers vous les citoyens, les groupes de travail qui participent à ces rencontres, qui malheureusement, même si l'on essaie de détendre le calendrier, se trouvent souvent comprimées dans des temps assez réduits, mais je veux saluer là encore la qualité et l'excellence des rapports que vous nous avez remis, à la fois sur le PPI et sur le ROB.

Rassurer et vous donner deux exemples, et à travers vous et la visio, les membres de l'Espace Citoyen qui nous suivent, concernant le PPI que nous avons suivi nous, élus, par rapport à vos recommandations.

Vous aviez fait des recommandations en termes de foncier agricole, Fabienne qui est là le sait bien, avec une enveloppe qui était jugée trop faible à la base. Elle a été largement réévaluée dans le PPI qui a été présenté pour atteindre 8,5 millions d'euros. Voilà un exemple de prise en considération des éléments que vous nous avez fait passer.

Un éclairage à l'aune du PCAET, pour vous dire que sur les 700 millions d'euros que l'on tient sur le PPI, plus de 73 % vont directement à des actions du PCAET. Cela a été un arbitrage après votre avis qui a permis de renforcer ce pourcentage et de prendre en compte les demandes qui étaient les vôtres, dans la limite de nos capacités financières.

Enfin, je rappelle notamment à Marie BERTRAND qu'en ce qui concerne le ROB, l'avis de l'Espace Citoyen est systématiquement annexé à la délibération, c'était une demande de ma part et de la Présidente.

Au moment de ce débat d'orientations budgétaires pour préparer les budgets, je sais qu'un certain nombre d'élus s'appuient sur cet avis pour prendre la parole dans cette instance et faire ainsi prospérer votre parole dans ce Conseil communautaire.

En tout cas merci beaucoup pour notre collaboration et ce travail.

Mme DULIEGE.- (*Saint-Félix*) Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, à mon tour de saluer votre travail et votre engagement au sein de notre agglomération.

Pour ma part, j'ai participé, dans le cadre de ma vice-présidence « Agriculture, Alimentation », au groupe de travail que vous avez conduit. Je voulais dire tout le plaisir que j'ai eu à échanger, les échanges ont été riches sur ce sujet de l'alimentation, circuit court.

Vous contribuez et nous comptons sur vous pour participer à nos travaux du Plan Alimentaire Territorial. Nous avons eu déjà des éléments et de bons échanges.

Je suis très impatiente de voir les vidéos et les courts métrages. Le jury se réunit le 9 mai, je suis sûr que ce sera très réussi.

En tout cas, merci vraiment pour tout ce que vous faites pour notre agglomération.

Mme MARTEAU.- (*Espace Citoyen*) Nous avons visionné ces productions, elles sont d'une rare qualité et faites pour une grande partie par des jeunes de notre territoire. C'est à souligner.

Surtout, venez nous rejoindre le 10 juin, voir ces films et assister à cette remise de prix.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? (*Ce n'est pas le cas.*)

Je conclus en disant qu'à l'heure où les Français se détournent des urnes, j'espère que ce ne sera pas trop le cas pour les prochaines échéances qui arrivent, votre rôle est essentiel et notre devoir en tant qu'élus est de prendre en considération la qualité de votre travail et surtout rappeler qu'il se fait dans le cadre du bénévolat et qu'il est essentiel que nous puissions, nous, élus, nous rapprocher grâce à vous des citoyens dans nos prises de décision.

Encore un grand merci au nom du Conseil d'Agglomération du Grand Annecy, de tous les élus du Grand Annecy. Merci à vos collègues qui travaillent au quotidien à vos côtés, aux membres du Bureau, aux adhérents du Conseil Citoyen, aux 150 membres, merci à eux de vous accompagner au quotidien pour nous arrêter parfois, et nous donner des conseils.

Sachez que tous vos rapports sont lus avec attention par l'ensemble des conseillers communautaires.

Merci, Monsieur le Président, un dernier mot ?

M. BLANCHUT.- (*Espace Citoyen*) Je voulais vous remercier de votre écoute et vous dire que nous sommes sur le pont et prêts à travailler sur les sujets majeurs qui sont déjà engagés et ceux qui le seront.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, Monsieur Président, merci Madame la Vice-Présidente, à très vite.

Le Conseil communautaire décide de prendre acte du rapport d'activité 2021 de l'Espace Citoyen, conseil de développement du Grand Annecy.

8. Taux de fiscalité 2022

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

BUDGET PRINCIPAL :

Conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts (« *les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la cotisation foncière des entreprises* »), le Grand Annecy est appelé à déterminer les taux des taxes qui lui reviennent.

Considérant que, par la délibération n° 2017/159 du 13 avril 2017, le Conseil de Communauté a décidé l'harmonisation sur 12 ans des taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le non bâti et sur le bâti et de la cotisation foncière des entreprises ;

Considérant que le budget principal 2022 a été construit dans le maintien des taux pivots 2021 des taxes foncières sur le bâti et le non bâti et de la cotisation foncière des entreprises ;

Considérant que la loi de finances 2020 a supprimé la taxe d'habitation sur les résidences principales et ne permet la modulation du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires qu'à compter de 2023. Ce dernier est figé à son niveau de 2019 soit 7,25 %.

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter pour 2022 les taux suivants, identiques à 2021 :

- taxe foncière sur le non bâti : 6,40 %,
- taxe foncière sur le bâti : 1,69 %,
- cotisation foncière des entreprises : 23,95 %.

BUDGET VALORISATION DES DÉCHETS :

Conformément à l'article 1636 B undecies du code général des impôts (« *les communes et leurs établissements publics de coopération intercommunale ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (..) votent le taux de cette taxe* »), le Grand Annecy est appelé à déterminer le taux de la TEOM.

Considérant que, par la délibération n° 2017-477 du 28 septembre 2017, le Conseil de Communauté a instauré la TEOM sur le territoire du Grand Annecy et a décidé de l'harmonisation de son taux sur une période de 9 ans ;

Considérant que le taux pivot 2021 est suffisant pour équilibrer le budget valorisation des déchets 2022 ;

Il est proposé au Conseil communautaire de maintenir le taux pivot à 7,08 % et de le décliner de la manière suivante sur les différentes zones du territoire :

| Zonage | Communes concernées | Taux 2022 |
|---------------|--|------------------|
| 1 | Annecy, Argonay, Chavanod, Epagny-Metz-Tessy, Montagny-les-Lanches, Poisy, Quintal | 6,83 % |
| 2 | Alby-sur-Chéran | 8,27 % |
| 3 | Allèves | 10,06 % |
| 4 | Chainaz-les-Frasses | 8,86 % |
| 5 | Chapeiry | 8,23 % |
| 6 | Cusy | 8,30 % |
| 7 | Gruffy | 9,06 % |
| 8 | Héry-sur-Alby | 8,56 % |
| 9 | Mûres | 8,46 % |
| 10 | Saint-Félix | 8,52 % |
| 11 | Saint-Sylvestre | 8,83 % |
| 12 | Viuz-la-Chiésaz | 8,31 % |
| 13 | Bluffy, Menthon-Saint-Bernard, Talloires-Montmin, Veyrier-du-Lac | 7,03 % |
| 14 | Entrevernes, La Chapelle Saint-Maurice, Leschaux, Saint-Eustache, Saint-Jorioz (secteur apport volontaire) | 7,22 % |
| 15 | Duingt, Saint-Jorioz, Sevrier | 8,17 % |
| 16 | Charvonnex, Groisy, Nâves-Parmelan, Fillière, Villaz | 7,86 % |

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 92

de donner son accord à ces propositions.

9. Budget principal et budgets annexes - Décisions modificatives n° 1

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

BUDGET PRINCIPAL

Les modifications s'équilibrent en dépenses et en recettes à 68.400 € en section de fonctionnement et à 184.900 € en dépenses et en recettes en section d'investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 011, article 6156 : 2.400 €, dépense de mise à jour du logiciel de gestion des ressources humaines compensée par une diminution des crédits inscrits en section d'investissement.

Chapitre 023 : 50.000 €, virement à la section d'investissement pour équilibrage budgétaire.

Chapitre 65 :

Article 657364 : 2.823.760 €, ajustement d'imputation du chapitre 67 au chapitre 65 sur préconisation du service de gestion comptable (SGC) pour mise en conformité de l'inscription des subventions de fonctionnement aux budgets annexes.

Article 6574 : 20.000 €, aide aux associations chargées de l'hébergement d'urgence des réfugiés d'Ukraine sur le territoire du Grand Annecy, compensée par une diminution des crédits inscrits pour dépenses imprévues.

Article 6574 : - 50.000 €, changement d'imputation de la section de fonctionnement à la section d'investissement (Espérance III).

Chapitre 67, article 673 : 66.000 €, annulation de titres de recettes (pénalités sur marché effacées par jugement à hauteur de 31.000 €, régularisation de créance au titre de l'instruction des autorisations d'urbanisme à hauteur de 25.000 € et taxe de séjour à hauteur de 10.000 €).

Recettes :

Chapitre 73, article 7318 : 68.400 €, ajustement des recettes fiscales.

Section d'investissement

Dépenses :

Chapitre 20, article 2051 : - 2.400 €, compensation d'une dépense en section de fonctionnement.

Chapitre 204 :

Article 20421 : 50.000 €, changement d'imputation (Espérance III).

Article 20422 : 98.000 €, subvention d'équipement (3F Résidences) au titre de l'exercice 2021 non inscrite au budget primitif.

Chapitre 21 :

Article 2182 : 9.300 €, véhicule (montant résiduel d'acquisition après location).

Article 2184 : 30.000 €, mobilier pour aménagement des locaux administratifs du secteur mobilité et transport.

Recettes :

Chapitre 021 : 50.000 €, virement de la section de fonctionnement pour équilibrage budgétaire.

Chapitre 16, article 1641 : 134.900 €, ajustement de l'emprunt.

BUDGET ANNEXE EAU

Les modifications s'équilibrent en dépenses et en recettes à 149.000 € en section de fonctionnement.

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 67, article 673 : 149.000 €, annulation de titres de recettes sur sollicitation du SGC (ventes d'eau).

Recettes :

Chapitre 70, article 70111 : 149.000 €, ventes d'eau aux abonnés.

BUDGET ANNEXE PÉPINIERES D'ENTREPRISES

Les modifications s'équilibrent en dépenses à 0 en section de fonctionnement.

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 011, article 6228 : - 2.200 €, diminution des dépenses pour équilibrage budgétaire.

Chapitre 67, article 673 : 2.200 €, annulation de titres de recettes (pénalités sur marché effacées par jugement).

BUDGET ANNEXE VALORISATION DES DÉCHETS

Les modifications s'équilibrent en dépenses et en recettes à - 3.000 € en section de fonctionnement.

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 011, article 60628 : - 3.000 €, diminution des achats pour équilibrage budgétaire.

Recettes :

Chapitre 77, article 775 : - 3.000 €, mise en conformité réglementaire d'inscription budgétaire erronée sur prescription de la DGFIP (aucune prévision budgétaire ne doit figurer au compte 775 qui vient constater les produits exceptionnels de cession des immobilisations en application de la réforme M14 de 2006).

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Madame la Présidente, je ne sais pas si vous souhaitez intervenir sur la question ukrainienne.

Mme LA PRESIDENTE.- Oui, je vais le faire de manière un peu particulière.

Il m'est arrivé cette semaine de rencontrer deux familles, deux mamans avec leurs enfants, installées depuis peu sur notre territoire, accueillies par les Grands Annéciens. Je vais lire le message qu'elles m'ont demandé de vous transmettre en tant qu'élue. Il est assez court. Je les cite.

« Le peuple ukrainien vous remercie pour vos minutes de silence.

Le peuple ukrainien, vous remercie pour vos standing ovations.

Le peuple ukrainien ne vous remerciera jamais assez pour l'accueil que vous réservez à leurs femmes et à leurs enfants sur votre territoire.

Mais surtout, nos maris, nos soldats ont besoin de votre aide.

Les Ukrainiens restés sous les bombes ont besoin de votre aide.

L'Ukraine a besoin de votre aide pour que cette guerre cesse. »

En tant que Présidente du Grand Annecy, je tiens à remercier tout particulièrement tous les Grands Annéciens, les associations, nos 34 maires, les élus, tous les élus qui ont apporté et qui apportent encore leur aide et se mobilisent chaque jour pour que l'Ukraine tienne bon.

Je vous remercie.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 92

d'approuver les décisions modificatives n° 1 du budget principal et des budgets annexes.

10. Schéma directeur des énergies - Approbation

Rapporteurs : Gilles FRANÇOIS et Marc ROLLIN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) du 17 août 2015 qui a identifié les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les métropoles comme l'échelon cohérent pour l'élaboration et l'animation d'un plan climat air énergie territorial ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-162 du 24 juin 2021 approuvant le plan climat air énergie territorial (PCAET).

Le schéma directeur des énergies, action n° 49 du PCAET du Grand Annecy a pour objectif de trouver des solutions concrètes pour :

- développer les réseaux de chaleur ;
- développer les énergies renouvelables ;
- sortir du fioul ;
- développer les énergies alternatives pour les transports ;
- diminuer la précarité énergétique ;
- intégrer la question de l'énergie dans les projets d'aménagement.

I - Démarche d'élaboration

Le schéma directeur des énergies est le fruit d'une démarche partenariale qui s'est déroulée sur l'année 2021. La première étape a eu lieu le 26 février 2021 avec une réunion partenariale qui a permis d'approfondir le diagnostic de territoire du Grand Annecy. Le 1^{er} avril, ce diagnostic a été complété par un comité de pilotage ouvert aux usagers pour se focaliser sur les réseaux de chaleur de la ville d'Annecy. La 3^{ème} étape a eu lieu le 8 avril 2021, à l'occasion d'un séminaire autour de huit ateliers de travail qui ont permis de recueillir des propositions sur la manière de :

- développer les réseaux de chaleurs ;
- développer les bornes électriques, stations GNV et hydrogène ;
- agir pour sortir du fioul ;
- diminuer la précarité énergétique ;
- développer les énergies renouvelables thermiques dans le bâti ;
- développer la méthanisation ;
- développer les énergies renouvelables électriques ;
- mieux prendre en compte l'énergie dans les projets d'aménagement.

Le 4^{ème} temps d'échange organisé le 20 mai 2021 s'est focalisé sur le développement des réseaux de chaleurs pour la ville d'Annecy.

Afin de compléter cette démarche participative, du 15 avril au 15 juin 2021, le Grand Annecy et la Ville d'Annecy ont lancé un appel à contributions pour :

- collecter des informations plus précises sur des études, des initiatives et projets portés par des acteurs ;
- mettre en valeur les engagements des acteurs sur des actions qu'ils prévoient de mettre en œuvre sur le territoire.

67 contributions de 20 acteurs du territoire ont été déposées. Elles ont été prises en compte pour l'élaboration du schéma et aideront à mettre en œuvre les actions de la feuille de route.

Le dernier temps d'échange a eu lieu le 9 décembre 2021. Au terme d'une année d'élaboration avec l'ensemble des partenaires du territoire, cette réunion a permis de présenter et d'échanger sur les points suivants :

- les enjeux du territoire à l'horizon 2030 ;
- le plan d'actions pour répondre à ces enjeux ;
- les modalités de mise en œuvre et de suivi.

Au final, plus de 180 personnes ont participé à l'élaboration du schéma directeur des énergies.

II – Objectifs et enjeux à l'horizon 2030

Les enjeux pour le territoire du Grand Annecy sont présentés suivant les trois vecteurs énergétiques. Ils répondent à l'objectif fixé dans le PCAET de doubler la production d'énergies renouvelables entre 2015 et 2030.

Les enjeux pour le vecteur électrique sont de :

- mobiliser 20% du potentiel solaire photovoltaïque du territoire dont 90% sur le bâti et 10% en ombrières et de ne pas développer de solaire photovoltaïque au sol ;
- passer de 90 points de recharge électrique ouverts au public pour les véhicules électriques à environ 1000 ;
- développer modérément l'hydroélectricité ;
- ne pas développer l'éolien.

Les enjeux pour le vecteur gaz sont de :

- doubler la production de biogaz par rapport à celle de 2019 avec 2 à 3 méthaniseurs supplémentaires.
- passer de 1 station GNV ouverte au public à environ 5.
- ne pas développer le réseau de gaz.

Les enjeux pour le vecteur chaleur sont de :

- sortir du fioul en le substituant par des solutions individuelles et collectives d'énergies renouvelables (chaudière biomasse, pompes à chaleur géothermiques, solaire thermique...).
- augmenter de 60% la production de chaleur par les réseaux de chaleur avec au minimum 60% d'EnR&R (bois, eau tempérée...). Cette augmentation se fera à plus de 90% sur la ville d'Annecy.

Le document annexé, nommé « scénarisation à l'horizon 2030 » présente les objectifs et enjeux du territoire.

III – La feuille de route

Pour atteindre les objectifs définis précédemment, la feuille de route propose neuf projets phare à mettre en œuvre d'ici trois ans, explique les engagements des collectivités d'ici 2030 et présente trois dispositifs structurants à mettre en place pour accompagner les communes, les particuliers, les copropriétés et les entreprises.

Projets phare d'ici 3 ans

Pour développer l'énergie photovoltaïque :

- chaque commune réalisera au moins un projet photovoltaïque sur son patrimoine ;
- la Ville d'Annecy installera au moins 1500 m² d'ombrières photovoltaïques sur ses parkings ;
- le Grand Annecy facilitera l'installation de 6MWc (mégawatt-crête) sur les grandes toitures et parkings des entreprises.

Pour développer les réseaux de chaleur :

- la Ville d'Annecy étendra les réseaux de chaleur de Seynod et de Novel ;
- la Ville d'Annecy lancera la réalisation d'un réseau de chaleur sur Annecy-le-Vieux ;
- le Grand Annecy aidera au lancement d'un réseau de chaleur sur une autre commune du territoire.

Pour développer le biogaz, le Grand Annecy aidera le lancement d'un nouveau méthaniseur.

Pour développer des alternatives au pétrole dans les transports :

- le Syane finalisera le schéma directeur des installations de recharges pour les véhicules électriques (SDIRVE) et débutera sa mise en œuvre avec les communes et le Grand Annecy ;
- le Grand Annecy et les communes établiront un plan de développement des stations GNV et aideront la création d'une nouvelle station GNV.

Engagements des collectivités d'ici 2030

Les collectivités doivent montrer l'exemple. Les actions suivantes doivent être mise en place d'ici 2030 :

- plus aucun bâtiment communal et intercommunal ne sera chauffé au fioul en 2030 ;
- les communes et le Grand Annecy installeront des panneaux solaires sur 20% de leur potentiel solaire (parking + bâtiment) ;
- le Grand Annecy définira une obligation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments neufs dans le futur PLUiHMB ;
- les communes développeront des réseaux de chaleur. Près de 60 GWh supplémentaires sur la commune d'Annecy et 1 à 7 GWh supplémentaires sur les 33 autres communes de l'agglomération ;
- des actions seront mises en œuvre pour mieux exploiter les forêts et produire du bois énergie des forêts du territoire ;
- plus un véhicule ne sera au diesel dans les flottes communales de la SIBRA et du Grand Annecy d'ici 2030 (sauf matériel très spécifique ou de secours) ;
- les projets d'aménagement portés par les communes ou l'agglomération seront exemplaires en matière d'énergie (bâtiments passifs ou à énergies positives, non développement des réseaux de gaz et du fioul) ;
- les communes (les CCAS), le Département, le Grand Annecy et les fournisseurs d'énergie contribueront au fonds de solidarité pour le logement (FS) mettront en place des actions afin d'améliorer l'utilisation des dispositifs existants pour diminuer la précarité énergétique.

Dispositif d'accompagnement des communes et du secteur public

Pour accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets, le Syane propose un service de conseil en énergie et un accompagnement pour les projets d'énergie renouvelable.

Afin d'appuyer cette dynamique, le Grand Annecy a adhéré au Syane en 2021.

Le Grand Annecy et l'ADEME aideront financièrement les études et les investissements pour les projets d'énergie renouvelables thermiques des collectivités et du secteur public.

Le Grand Annecy mettra en place des actions de sensibilisation, de conseil et d'échange auprès des partenaires publics.

Dispositif d'accompagnement pour les particuliers et les copropriétés en lien avec le dispositif « J'éco rénove mon logement »

Pour accompagner les particuliers et les copropriétés, en lien avec le service « J'éco rénove mon logement », le Grand Annecy mettra en place :

- un service pour sensibiliser, conseiller, accompagner les particuliers et les copropriétés dans les domaines du solaire thermique, solaire photovoltaïque, sortie du fioul, pompes à chaleur, bois énergie, raccordement au réseau de chaleur ;
- des aides aux études et à l'investissement pour sortir du fioul et le remplacer par des énergies renouvelables ;
- des aides aux études pour le solaire photovoltaïque ;
- un dispositif clef en main pour la mise en œuvre du solaire photovoltaïque sur les toitures et parkings des copropriétés.

Dispositif d'accompagnement pour les entreprises en lien avec le centre de ressource de Saint-Jorioz « Quai 225 »

Pour accompagner les entreprises en lien avec « Quai 225 », le Grand Annecy mettra en place un service pour sensibiliser, conseiller, accompagner les entreprises dans les domaines du solaire thermique, solaire photovoltaïque, sortie du fioul, pompes à chaleur, bois énergie, raccordement au réseau de chaleur.

Le Grand Annecy et l'ADEME aideront financièrement les études et les investissements pour les projets d'énergie renouvelables thermiques des entreprises.

Pour développer le photovoltaïque, le Grand Annecy recherchera des entreprises pouvant mettre à disposition des toitures ou des parkings. Après appel à manifestation d'intérêt (AMI), le Grand Annecy mettra en relation les entreprises avec des tiers investisseurs photovoltaïques.

Pour développer la méthanisation, il est proposé de créer un « club méthanisation », dans le but d'affiner les lieux potentiels d'installation. Cela se fera en lien avec la direction départementale des territoires (DDT) qui travaille déjà sur ce sujet. Le Grand Annecy sera ensuite facilitateur pour accompagner les porteurs de projet.

En cohérence avec le schéma de développement des stations GNV présenté précédemment et du SDIRVE, le Grand Annecy sera facilitateur pour accompagner les porteurs de projet.

Le document annexé, nommé "feuille de route" présente les actions du schéma directeur des énergies.

Les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre de cette feuille de route sont inscrits au plan climat air énergie territorial. Les dépenses d'investissement seront suivies dans le cadre de la mise en œuvre et des révisions régulières de la programmation pluriannuelle des investissements.

IV - Pilotage et suivi

Le suivi et l'évaluation du SDE se fera dans le cadre du PCAET. Il sera piloté par le vice-président en charge de la qualité de l'air, de la transition énergétique et écologique et le conseiller délégué en charge de l'énergie. Un comité de pilotage réunira les élus communautaires concernés.

Les actions sont dotées d'indicateurs de suivi et sont intégrées dans le tableau de bord de suivi du PCAET.

M. MARIAS.- (*Annecy*) Merci Gilles et merci Marc, cela a été un plaisir de travailler avec vous et avec l'ensemble des services.

Ce Schéma directeur des énergies illustre une belle manière de coopérer entre une agglomération et une ville-centre.

Je voulais remercier l'ensemble des services et des bureaux d'études qui ont contribué à faire ce Schéma directeur des énergies, nous n'y sommes pas arrivés seuls. Merci beaucoup.

C'est un travail colossal, c'est un résultat très ambitieux mais ce n'est que le début d'une longue aventure et d'un long changement de paradigme sur la manière de produire de l'énergie sur le territoire.

La Ville va également délibérer pour approuver ce Schéma directeur des énergies et l'appliquer à nos pratiques municipales, et ancrer définitivement ces objectifs dans la trajectoire de notre collectivité.

Comme évoqué par Marc juste avant, nous n'arriverons pas seuls à réaliser ce Schéma directeur des énergies, il va nous falloir apprendre à travailler encore une fois en coopération avec le privé, avec les acteurs associatifs et, au-delà, tous ceux qui ont aujourd'hui envie de contribuer à ce Schéma directeur des énergies.

Nous devons montrer l'exemple à tous les niveaux. Je ne vais pas rappeler tous les sujets qui ont été évoqués, que ce soit au niveau de la construction, de la flotte de véhicules, de la production de chaleur à travers le réseau de chaleur ou les ombrières photovoltaïques, pour lesquelles nous sommes dans la phase d'étude et d'identification des parkings qui pourraient recevoir ce genre de structure. Nous sommes déjà à l'action.

Je voulais juste terminer sur ce Schéma directeur des énergies et ne pas oublier quelque chose qui fait que l'on est centré sur la production d'énergie. Comme Marc l'a rappelé, la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas. Le plus sûr chemin pour accéder à l'indépendance énergétique et en temps de crise du gaz et de crise du pétrole n'est probablement pas d'ajouter des nouvelles capacités de production, mais de penser sobriété énergétique, ajouter de la production d'énergie n'est pas forcément la solution à tous nos problèmes.

Oui, produisons des énergies renouvelables sur le territoire pour notre indépendance énergétique et réduisons notre consommation d'énergie sur le territoire, et là, des actions sont nécessaires et indispensables.

Merci beaucoup.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vais rebondir sur les propos de Benjamin MARIAS, je vous invite à lire la page 35 du document phase 3 qui exprime très clairement la trajectoire entre 2019 et 2030. Nous allons devoir baisser notre consommation, nous sommes à 4 758 GWh par an, il est indiqué : trajectoire 2030 à 2 981 GWh par an. Autant dire que si nous ne changeons pas nos habitudes de consommation, nous n'arriverons jamais à cette trajectoire indiquée, et notre changement du mix énergétique ne sera réussi que si nous arrivons à atteindre cette trajectoire de baisse de consommation. L'exercice n'est pas simple.

A chaque fois que l'on est face à des promoteurs ou des projets immobiliers, avec Benjamin nous insistons toujours, la place à la végétalisation des toits, c'est bien, mais si l'on doit suivre demain notre Schéma directeur des énergies, nous avons besoin de mettre aussi sur les toits des panneaux photovoltaïques, sinon nous n'y arriverons jamais.

Indépendamment de baisser notre consommation, qui est l'essentiel de notre Schéma directeur des énergies, le deuxième axe est la mise en place de panneaux photovoltaïques sur nos toitures et pas uniquement des ombrières, sur nos immeubles, copropriétés, bâtiments publics, nous allons donner l'exemple en tant que collectivité territoriale, mais nous avons besoin de l'accompagnement et d'accompagner nos concitoyens et les entreprises pour y arriver.

Tel est ce que je souhaitais rajouter.

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. BARRY.- (*Annecy*) Effectivement, c'est un schéma très intéressant que j'approuve totalement, notamment la question des éoliennes.

En revanche, j'ai une question sur les mini-éoliennes, qui sont des systèmes qui peuvent se développer, qui évoluent sur le plan technologique. Dans ce schéma, peut-on les intégrer à terme ? On n'en parle pas aujourd'hui, on les exclut.

Comment évolue ce schéma en fonction du développement des technologies disponibles actuellement ? Les mini-éoliennes sont des solutions pour des recharges individuelles de voiture ou de production d'électricité pour les maisons.

M. FRANÇOIS.- (*Argonay*) Le schéma n'interdit pas les éoliennes, en tout cas il n'inclut pas une industrialisation de la pose d'éoliennes. Nous sommes sur un territoire où les vents sont rarement réguliers et constants, cela restera limité. Mais il n'est pas interdit de poser des éoliennes.

M. LYONNAZ.- (*Sevrier*) Je profite de la présence de la presse pour rappeler l'opération "*J'éco Réno*ve", le 04.50.09.99.32, si vous avez des travaux d'amélioration de l'énergie dans vos logements.

Vous souriez tous, mais il faut que l'on atteigne nos objectifs.

Mme LA PRESIDENTE.- Comme je l'ai précisé, ce Schéma directeur des énergies est sur une tendance de baisse de consommation dans la stratégie proposée, on ne peut baisser que si l'on *éco-rénove* sa copropriété ou son logement. Merci Bruno.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous propose de mettre cette délibération au vote pour approuver notre Schéma directeur des énergies.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 92

- d'approuver le SDE et les annexes de la présente délibération ;
- d'autoriser la Présidente à signer tous les documents et entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

11. Contrat de développement chaleur renouvelable - Conventions avec l'agence de la transition écologique (ADEME)

Rapporteur : Gilles FRANÇOIS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) du 17 août 2015 qui a identifié les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et métropoles comme l'échelon cohérent pour l'élaboration et l'animation d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) ;

Vu la délibération du Bureau n° DEL-2021-78 du 16 avril 2021 autorisant la candidature au contrat de développement des énergies renouvelables auprès de l'ADEME ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-162 du 24 juin 2021 approuvant le PCAET.

Afin d'accélérer le recours aux énergies renouvelables thermiques, l'ADEME propose de signer avec les collectivités un contrat de développement des énergies renouvelables appelé « *contrat chaleur renouvelable* ».

Le dispositif permet de regrouper plusieurs projets pour atteindre les seuils planchers d'éligibilité au fonds chaleur de l'ADEME. Ces projets peuvent ainsi bénéficier des subventions qui sont initialement réservées aux grands projets.

1 – Projets éligibles

Les projets suivants peuvent être éligibles :

- les installations de biomasse,
- le solaire thermique,
- la géothermie sur nappe, sur eaux usées ou sur sonde verticale,
- les réseaux de chaleur éventuellement associés (création, extension, densification).

Les porteurs de projets peuvent être des personnes morales publiques (à l'exception des services de l'Etat), des collectivités, des entreprises, des institutions ou des associations. Les particuliers ne sont pas éligibles.

2 – Conventionnement

Suite à la candidature du Grand Annecy retenue le 23 septembre 2021, l'ADEME propose aujourd'hui deux conventions d'une durée de trois ans, renouvelables une fois.

La première convention est une convention de mandat.

Dans ce cadre :

- le Grand Annecy s'engage à gérer par délégation les aides du fonds chaleur de l'ADEME ;
- l'ADEME délègue la gestion de 3 593 355 € pour soutenir plus de 17 opérations de chaleur renouvelable sur le territoire du Grand Annecy.

La deuxième convention est une convention de financement de l'animation du dispositif d'aide.

Dans ce cadre :

- le Grand Annecy s'engage à accompagner les maîtres d'ouvrages et prescripteurs pour développer 7 GWh (Gigawatt heure) de chaleur renouvelable (solaire thermique, géothermie, bois énergie et réseaux de chaleur) et 3 GWh additionnels de productions d'électricité photovoltaïque en 3 ans sur les 34 communes ;
- l'ADEME verse une aide de 225 000 € sur trois ans au Grand Annecy pour assurer cette animation.

3 – Conditions d'attribution

3-1 Eligibilité

Les projets doivent répondre aux conditions d'éligibilité fixées par l'ADEME pour ce dispositif. Le détail de ces conditions sera rappelé pour chaque projet dans l'arrêté d'attribution.

3-2 Modalités d'attribution

Comme le précise la convention de financement, une commission d'attribution des aides se réunit avec un représentant de l'ADEME et du Grand Annecy et sélectionne les candidatures répondant aux critères d'éligibilité pour attribution de l'aide. Un procès-verbal recense les projets sélectionnés et le montant d'aide accepté par l'ADEME. Suite à la signature de ce procès-verbal par l'ADEME et le Grand Annecy, un arrêté d'attribution de l'aide est notifié au maître d'ouvrage par le Grand Annecy.

3-3 Montant de l'aide

L'aide est attribuée forfaitairement, suivant le barème fourni par l'ADEME selon la source d'énergie thermique renouvelable choisie. Le montant de l'aide est attribué dans la limite du plafond autorisé par le cumul des aides publiques. L'aide à l'étude est plafonnée à 70% du montant de l'opération.

3-4 Modalités de versement

Le versement de l'aide se fait en deux temps :

- un acompte de 80% est versé par le Grand Annecy, conditionné à l'envoi de l'ensemble des pièces justificatives au dossier par le bénéficiaire,
- le solde de 20% est versé lorsque le suivi de performance sur une année répond aux exigences de qualité du dispositif.

Le versement de l'aide à l'étude se fait en une seule fois. Il est conditionné à l'envoi de l'ensemble des pièces justificatives au dossier du bénéficiaire.

3-5 Validité du dispositif

Le dispositif s'arrête à la fin de la convention, soit au bout de trois ans. A l'épuisement de l'enveloppe consacrée par l'ADEME à cette opération, la subvention des projets éligibles sera effectuée par le dispositif national.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 92

d'autoriser la Présidente ou son représentant à :

- mettre au point et signer la convention de mandat (et les éventuels autres documents relatifs à cette convention) et la convention de financement de l'animation (et les éventuels autres documents relatifs à cette convention) ;
- fixer le montant de l'aide attribuée, conformément aux critères d'éligibilité du dispositif ;
- signer les procès-verbaux des commissions d'attributions des aides entre l'ADEME et le Grand Annecy ;
- signer les arrêtés d'attribution des aides précisant le montant de l'aide et les conditions d'attribution ;
- signer tout acte nécessaire à l'exécution du dispositif.

12. Charte "Chantiers Air Climat" - Approbation

Rapporteur : Marc ROLLIN

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2018/57 du 8 février 2018 portant sur l'adoption du programme local pour la qualité de l'air (PLQA) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-162 du 24 juin 2021 portant sur l'adoption du plan climat air énergie territorial (PCAET).

Le secteur du BTP émet sur le territoire du Grand Annecy 8% des particules fines PM10 (particules fines de diamètre inférieur à 10 µm) et 7% des NOx (Oxyde d'Azote). Ces polluants proviennent de diverses sources, notamment de la combustion de carburants lors de l'utilisation des engins de chantiers et du transport de matériaux, mais aussi des dégagements de poussières lors des activités mécaniques.

En accord avec la fédération BTP 74, le programme local pour la qualité de l'air (PLQA), repris dans le PCAET, a fixé l'objectif de réduire les émissions de polluants atmosphériques par les chantiers. La fiche action n°20 prévoit ainsi de « *ratifier la charte Qualité de l'air avec le BTP 74 et les donneurs d'ordre publics* ».

L'élaboration de la charte a consisté à dresser un état des lieux des initiatives similaires, cartographier les acteurs du territoire concernés par la démarche et rédiger la charte « Chantiers Air Climat ». Celle-ci est le fruit d'un travail partenarial mené principalement au cours de trois ateliers de travail avec les entreprises du BTP et les partenaires institutionnels du territoire :

- Communes du Grand Annecy
- Fédération BTP 74
- Direction départementale des territoires de la Haute-Savoie (DDT 74)
- Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Conseil départemental de la Haute-Savoie
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)
- Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE)
- Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA)
- Chambre de commerce et d'industrie (CCI)

La charte propose une démarche et une boîte à outils à destination des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises du BTP. Elle intervient sur l'ensemble du cycle de vie des chantiers, de sa conception à sa réalisation, en intégrant les enjeux de commande publique.

En fonction de la taille et du contexte des chantiers (localisation, types d'opérations...), trois niveaux d'application de la charte sont proposés, avec pour chacun des mesures spécifiques à appliquer.

Les donneurs d'ordres publics et privés signataires de la charte s'engagent à respecter l'ensemble de ces prescriptions et notamment les points suivants :

- anticiper les enjeux de qualité de l'air dès la définition du besoin et sur l'ensemble du cycle de vie de l'opération ;
- choisir le niveau d'application de la démarche à l'aide d'une juste analyse des enjeux inhérents au chantier ;
- décrire avec précision, dans la consultation de la maîtrise d'œuvre, les obligations contractuelles en lien avec la démarche ;
- être force de proposition, afin de faciliter la mise en place d'actions du maître d'œuvre ou des entreprises, et permettre le développement de solutions innovantes ;
- s'assurer du respect des mesures contractuelles par la mise en place d'un contrôle régulier ;
- établir un bilan de la démarche pour assurer le retour d'expérience et favoriser l'évolution de la charte.

Pour favoriser la mise en œuvre de cette charte sur le territoire, le Grand Annecy assurera une mission d'accompagnement des signataires et d'animation territoriale. Il réunira régulièrement les partenaires concernés et tiendra à jour la liste des signataires.

Son utilisation sera progressivement systématisée sur les chantiers dont le Grand Annecy a la maîtrise d'ouvrage.

M. ROLLIN.- (*Duingt*) Pour Bruno, une Grande Annécienne qui nous écoute m'envoie un message selon lequel elle a appelé "J'éco Rénove" et elle tombe sur un répondeur qui dit que toutes les lignes sont occupées... (*Rires*) Il faudra mettre plus de monde pour répondre.

M. LYONNAZ.- (*Sevrier*) C'est le succès !

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 91

NON-VOTANT(S) : 1 (Aurélien MODURIER)

- d'approuver la charte « Chantiers Air Climat » telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer tous les documents et entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

13. Fonds air bois - Modification des modalités de financement

Rapporteur : Marc ROLLIN

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2018/58 du 8 février 2018 concernant le lancement du fonds air bois sur le territoire du Grand Annecy et la définition de ses modalités de fonctionnement et de financement ;

Vu la décision du Président n° D-2020-209 du 19 Juin 2020 concernant la modification des modalités de financement du fonds air bois.

Le Conseil communautaire du Grand Annecy, lors de sa séance du 8 février 2018, a approuvé le lancement du dispositif « fonds air bois » sur le territoire du Grand Annecy et défini ses modalités de fonctionnement et de financement. En agissant sur les chauffages individuels, ce dispositif permet de réduire de 20% les émissions de particules fines qu'ils émettent. L'objectif est de renouveler 3 000 appareils de chauffage au bois non performants sur le territoire intercommunal sur une durée de 5 ans. Le renouvellement de ces équipements concerne :

- les foyers fermés, antérieurs à 2002, utilisés en chauffage principal ;
- les foyers ouverts utilisés en chauffage d'appoint et chauffage principal.

Les partenaires financiers initiaux sont l'Ademe et le conseil départemental de la Haute-Savoie.

La prime a été fixée à 1000 €, portée à 2000 € pour les foyers très modestes. En 2020, la région Auvergne-Rhône-Alpes a accordé une enveloppe complémentaire qui a permis d'augmenter temporairement de 1000 € le montant de la prime. Le fonds air bois a ainsi permis de renouveler, à ce jour, 1 050 appareils non performants sur le territoire du Grand Annecy.

L'enveloppe régionale étant épuisée, il convient de ramener la prime à un niveau compatible avec l'enveloppe inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements. En outre, il est proposé de cadrer davantage les critères d'attribution en instaurant :

- un plafond de revenu aux bénéficiaires de la prime fonds air bois ;
- un bonus pour les foyers disposant de bas revenus.

Ainsi, il est proposé de définir de nouveaux montants pour la prime du fonds air bois :

- 1 400 € pour tout foyer dont le quotient familial est inférieur à 3 500 € / mois.
- + 1 000 €, soit 2 400 €, pour les « foyers modestes » au sens des critères de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

Les modalités de fonctionnement du fonds air bois restent inchangées.

Les conventions avec le Conseil Départemental et l'Ademe arrivant à échéance fin 2022, des avenants de prolongation seront à signer pour permettre la poursuite de cette politique.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 92

- de valider les montants et critères d'attribution de la prime fonds air bois tels que proposés ci-dessus, à savoir :
 - o une prime de 1 400 € pour tout ménage dont le quotient familial n'excède pas 3500 € / mois ;
 - o une prime bonifiée de 2 400 € pour les ménages disposant de revenus « modestes » au sens de l'ANAH.
- de valider la poursuite du dispositif au-delà du 31 décembre 2022 ;
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14. Fonds air entreprises - Modification des modalités de financement

Rapporteur : Marc ROLLIN

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

Vu la délibération n° DEL-2021-08 du 4 février 2021 concernant le lancement du fonds air entreprises sur le territoire du Grand Annecy et la définition de ses modalités de fonctionnement et de financement ;

Vu la délibération n° DEL-2021-09 du 4 février 2021 concernant la convention entre le Grand Annecy et le conseil départemental de la Haute-Savoie pour le lancement du fonds air entreprises sur le territoire du Grand Annecy ;

Le règlement d'attribution du fonds définit un taux maximum d'aide variant entre 40% de l'assiette éligible du projet pour les plus grandes entreprises et 60% pour les entreprises de plus petite taille. Il ne fixe pas de plafond au montant de l'aide.

Les projets importants, à caractère industriel ou concernant les installations classées, peuvent accéder à d'autres financements, notamment ceux de l'ADEME. Ils sont en outre à une échelle qui excède les capacités du dispositif communautaire, qui s'élève à 500 000 €, pris en charge à part égale par le Département et l'Agglomération.

Il est proposé de cibler l'usage du fonds air entreprises du Grand Annecy pour répondre aux besoins d'investissement des petites et moyennes entreprises, sur des projets d'ampleur limitée, ne présentant pas de rentabilité économique (par exemple : remplacement de chaudières, fours, installations de traitement d'air...), en limitant le montant de l'aide à hauteur de 40% des dépenses éligibles, dans un plafond de 30 000 € de subvention par projet.

Les modalités de fonctionnement du fonds air entreprises restent inchangées.

(Il est procédé au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 91

NON-VOTANT(S) : 1 (Aurélien MODURIER)

- de valider le plafonnement du taux d'aide à 40 % maximum de l'assiette éligible du projet ;
- de valider le montant plafond des aides à 30 000 € par projet ;
- d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

15. Convention Territoire à énergie positive n°2 (2019-2021) - Avenant de prolongation

Rapporteur : Marc ROLLIN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) du 17 août 2015 qui a identifié les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les métropoles comme l'échelon cohérent pour l'élaboration et l'animation d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2018-293 du 31 mai 2018 portant candidature du Grand Annecy au territoire à énergie positive (TEPOS 2) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2019-143 du 28 mars 2019 autorisant la signature de la convention générale de coordination du TEPOS 2 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-162 du 24 juin 2021 approuvant le PCAET.

Les communautés d'agglomération du Grand Annecy, de Grand Chambéry, de Grand Lac et le parc naturel régional (PNR) du Massif des Bauges ont conclu une convention relative au projet « TEPOS 2 » en date du 7 juin 2019. En mars 2021, compte tenu du contexte de crise sanitaire, les quatre partenaires ont souhaité prolonger d'une année les conventions qui les lient à l'ADEME et au conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes afin de mener à bien les différentes actions qui restent à réaliser vis-à-vis des entreprises, des filières agricoles et sylvicoles et des collectivités.

Dans ce contexte, il est proposé un avenant à la convention TEPOS 2 qui permet de prolonger d'une année supplémentaire l'intervention du parc naturel régional du Massif des Bauges auprès des trois agglomérations pour animer la démarche TEPOS 2.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 90

NON-VOTANT(S) : 2 (Aurélie GUEDRON, Aurélien MODURIER)

- d'approuver l'avenant à la convention générale de coordination TEPOS 2 2019-2021 joint en annexe ;
- d'approuver la participation financière du Grand Annecy pour l'année 2022 d'un montant de 4 000 €, pour contribuer aux frais engagés par le PNR du Massif des Bauges afin qu'il assure sa mission d'animation-secrétariat du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
- d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer l'avenant à la convention, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

16. Extension des consignes de tri - Mise en œuvre et dossier de financement CITEO

Rapporteur : Christian ROPHILLE

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière de gestion et de valorisation des déchets ;

Considérant la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte votée en 2015, qui impose la mise en place de l'extension des consignes de tri (ECT) à tous les déchets plastiques d'ici le 31 décembre 2022 ;

Afin de se conformer à l'obligation réglementaire d'extension des consignes de tri (ECT) à tous les emballages plastique, le Grand Annecy a conclu un nouveau marché de tri des déchets issus de la collecte sélective des déchets ménagers qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Outre les plastiques, ces extensions concernent également les petits emballages métalliques (acier, aluminium) qui pourront être captés par les centres de tri et envoyés dans les filières de recyclage.

Cette évolution exige un changement de comportement des concitoyens dans la façon de trier leurs déchets au quotidien et nécessite donc un plan de communication d'envergure. La campagne d'information auprès des usagers sera l'occasion de renouveler les messages sur le tri des déchets. À terme, cette sensibilisation devrait améliorer la qualité du tri et conduire à une maîtrise des erreurs dans les bacs dédiés au recyclage.

Pour maintenir le niveau des aides actuellement accordées par l'entreprise Citeo, le Grand Annecy doit s'engager à appliquer l'extension des consignes de tri aux plastiques à compter du 1^{er} janvier 2023. Pour ce faire, il doit se porter candidat, avec son prestataire de tri, à l'appel à projets ouvert depuis le 17 janvier 2022.

Cette candidature doit présenter les engagements et les moyens mobilisés par le Grand Annecy et son prestataire : l'entreprise Excoffier. Elle permettra, si elle respecte le cahier des charges de Citeo, de porter les soutiens financiers à 660 € par tonne de plastique au lieu de 600 € aujourd'hui.

À cette fin, l'entreprise Excoffier – chargée du tri des emballages et papiers ménagers à compter du 1^{er} janvier 2023 dans le cadre du groupement de commande de Haute-Savoie – présentera la construction d'un centre de tri de nouvelle génération à La Semine.

De son côté, le Grand Annecy développera des actions pour améliorer les performances de tri des emballages afin, d'une part, de participer à l'atteinte des objectifs nationaux et, d'autre part, d'augmenter les recettes et soutiens financiers.

Les flux papier/emballages seront regroupés sur les territoires concernés (pays d'Alby, rive gauche du lac, bassin annécien) pour être collectés en flux multimatériaux, harmonisant ainsi les consignes de tri sur l'ensemble du Grand Annecy et facilitant le geste quotidien des usagers. Cette pratique, déjà développée sur de nombreux territoires, a démontré sa pertinence. L'augmentation des volumes nécessitera d'augmenter le nombre de conteneurs installés.

Les usagers bénéficieront d'une information générale par un courrier, un nouveau guide de tri, et l'affichage des nouvelles consignes sur les camions de collecte. Dans certains quartiers, cette communication générale s'accompagnera d'une action en porte-à-porte et d'animations locales.

Les bacs et colonnes de tri bénéficieront d'une nouvelle signalétique adaptée aux nouvelles consignes.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 91

ABSTENTION(S) : 1 (David DUBOSSON)

- de procéder à l'extension des consignes de tri des emballages dans le cadre de la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés, à compter du 1^{er} janvier 2023 et, concomitamment, à la mise en œuvre de deux volets d'optimisation de la collecte : généralisation du multi-matériaux et densification des points de tri ;
- d'approuver le principe de se porter candidat au dernier appel à projets Citeo en faveur de l'extension des consignes de tri et de demander une subvention d'un montant de 258 390 € ;
- d'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à la candidature du Grand Annecy à l'appel à projets Citeo, dont le contrat de financement Citeo.

17. Mesure d'accompagnement social à la facturation de l'eau potable

Rapporteur : Pierre BRUYERE

Vu l'article L. 2224-12-1-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que la collectivité est compétente en matière d'eau potable ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-340 du 16 décembre 2021 relative à l'harmonisation des tarifs de vente de l'eau potable ;

Considérant qu'au terme de la délibération susvisée, les élus du Conseil communautaire du Grand Annecy ont validé la mise en œuvre à compter de 2022 d'une nouvelle grille tarifaire, simplifiée, aboutissant à la convergence des prix pour tous les usagers du territoire du Grand Annecy, tout en affirmant la garantie du niveau de service et de l'équilibre économique du budget annexe de l'eau potable ;

Considérant que, pour permettre l'accès à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous, le Conseil communautaire a souhaité que ces tarifs soient accompagnés d'une mesure sociale à destination des ménages les plus précaires, visant à ce que la facture d'eau n'excède pas 3 % du revenu du ménage pour une consommation de référence ;

Considérant qu'il convient dès lors de valider les principes de fonctionnement de cette tarification sociale, ainsi que les axes permettant l'identification des bénéficiaires ;

Il est proposé au Conseil communautaire de mettre en place une aide financière pour le règlement de la facture d'eau des ménages les plus précaires, qui tienne compte des revenus et de la composition du foyer.

Afin de faciliter l'attribution de cette aide et d'en faire bénéficier tous les ménages éligibles raccordés, y compris ceux pour lesquels la consommation d'eau potable est incluse dans les charges, il est proposé au Conseil communautaire de mettre en place une allocation eau dont les objectifs sont :

- d'aider les ménages dont la résidence principale est située dans une des 34 communes du Grand Annecy et dont la facture annuelle d'eau potable représente plus de 3 % des revenus ;
- tout en incitant aux économies d'eau, le dispositif prenant comme référence une consommation d'eau plafonnée à 200 m³ au maximum et estimée, en fonction de la composition du ménage, conformément au tableau ci-dessous :

| 1 personne | 2 personnes | 3 personnes | 4 personnes | 5 personnes | Toute personne supplémentaire |
|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------------------|
| 45 m ³ | 72 m ³ | 90 m ³ | 108 m ³ | 126 m ³ | + 18 m ³ / personne |

Le seuil d'éligibilité pour bénéficier de cette tarification sociale dépend directement des tarifs de l'eau, dont le montant évolue chaque année.

L'identification des bénéficiaires de l'aide est effectuée grâce au partenariat mis en place avec la CAF de la Haute-Savoie, dans le respect des règles de confidentialité réglementaires.

L'aide sera versée chaque année en une fois, au regard de la base des allocataires N-2 fournie par la CAF. Son montant minimum sera de 10 €.

Pour 2022, cette aide devrait bénéficier à près de 10 300 allocataires, pour un montant total évalué à près de 142 000 €.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) Une explication de vote.

Je m'abstiendrai sur cette délibération, non pas que je sois contre cette délibération, mais en rappelant le principe selon lequel j'ai toujours été contre un abonnement d'eau fixe parce que cela défavorise et coûte à beaucoup de personnes qui sont seules et qui font des économies comme elles le peuvent.

Mme LA PRESIDENTE.- D'où la tarification sociale.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) Mais qui laisse de côté malgré tout une tranche de personnes, et vous le savez bien.

Mme LEPAN.- (*Annecy*) Je voulais souligner l'efficacité de ce nouveau dispositif. On imagine que l'on pourra verser *via* cette allocation 142 000 euros alors que, jusqu'à présent, les mesures menées au niveau de ces factures d'eau impayées amenaient le Fonds de Solidarité au Logement ou les CCAS à une enveloppe maximum de 20 000 euros.

On voit qu'il y aura là une réelle efficacité de cette aide.

Merci et bravo.

M. BRUYERE.- (*Poisy*) Je voudrais ajouter tout le travail qui a été fait à travers les ateliers et l'accompagnement que nous avons eu avec CITIA, Denis DUPERTHUY s'est beaucoup investi dans ce dispositif, c'est le fruit de notre réflexion.

Dans la difficulté actuelle de nos concitoyens notamment en ce qui concerne les énergies, c'est une aide qui sera à mon avis très appréciée par eux.

Mme BEAUJARD.- (*Annecy*) Je voulais saluer cette délibération et cette décision, sans le CCAS de la Ville d'Annecy, on constate que les aides facultatives vont vers les foyers qui ont des difficultés à payer leurs factures d'eau, ce sont des familles mais aussi beaucoup de personnes âgées avec de petits revenus.

Bravo pour cette délibération.

Est-ce que ce sera en accès automatique ou déclaratif ?

M. BRUYERE.- (*Poisly*) C'est automatique.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) Juste pour redire les principes à l'assemblée.

Tout le monde se félicite, cette aide est très bien, mais elle vient juste compenser le fait que l'on ait ponctionné en plus ces familles du prix de l'abonnement fixe. C'est un juste retour pour ne pas que cela leur coûte plus qu'avant. Il ne faut donc pas dire que cela va alléger les factures, cela vient compenser.

Mme LA PRESIDENTE.- Pas tout à fait, on prend en compte la notion de pouvoir d'achat et le fait que la dépense de l'eau ne dépasse pas 3 % du budget général. C'est un facteur important. Ce n'était pas le cas avant.

Nous pouvons procéder au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 91

ABSTENTION(S) : 1 (Jean-Luc RIGAUT)

- d'approuver la mise en place d'une tarification sociale de l'eau conformément aux principes préalablement exposés ;
- d'autoriser la Présidente à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération.

18. Tarification sociale de l'eau - Convention de partenariat avec la CAF de la Haute Savoie

Rapporteur : Pierre BRUYERE

Vu l'article L. 2224-12-1-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que la collectivité est compétente en matière d'eau potable ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-340 du 16 décembre 2021 relative à l'harmonisation des tarifs de vente de l'eau potable ;

Considérant qu'au terme de la délibération suscitée, le Conseil communautaire a validé le principe de la mise en place d'une mesure sociale à destination des ménages les plus précaires, visant à ce que la facture d'eau n'excède pas 3 % du revenu du ménage pour une consommation de référence ;

Considérant que, pour permettre à ladite mesure de bénéficier à tous les foyers raccordés à l'eau potable – qu'ils soient directement abonnés au Service de l'eau ou qu'ils assurent le règlement de leur consommation d'eau potable par l'intermédiaire des charges du logement – cette aide prendra la forme d'une allocation eau ;

Considérant, dès lors, que pour identifier les bénéficiaires potentiels de cette allocation dans le respect des règles de confidentialité réglementaires, il convient de mettre en œuvre un partenariat avec la CAF de la Haute-Savoie au moyen d'une convention ;

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 91

ABSTENTION(S) : 1 (Jean-Luc RIGAUT)

- de valider la convention de partenariat entre la CAF de la Haute-Savoie et le Grand Annecy relative à l'échange de données nécessaires à la mise en œuvre de la tarification sociale de l'eau sur le territoire du Grand Annecy, telle que jointe en annexe ;
- d'autoriser la Présidente à signer ladite convention, ainsi que tout document permettant l'exécution de la présente délibération.

19. Contrat de relance du logement

Rapporteur : Bruno LYONNAZ

Dans le cadre de *France relance*, le gouvernement a mis en place une aide pour soutenir et relancer la production de logements neufs. Son premier exercice en 2021 était un dispositif d'aide automatique portant sur les autorisations d'urbanisme délivrées entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 août 2021. En 2022, le gouvernement l'a fait évoluer vers une contractualisation recentrée sur les territoires tendus et ciblant des projets de construction économes en foncier : le *contrat de relance du logement*.

Ce contrat est signé entre l'Etat, l'intercommunalité et les communes volontaires. Il fixe les objectifs de production de logements ouvrant droit au bénéfice de l'aide, pour chaque commune signataire.

Le Grand Annecy connaît un marché immobilier tendu. C'est pourquoi les services de l'Etat lui proposent de signer le contrat de relance et de transition écologique (CRTE), dont le contrat de relance du logement sera une annexe.

Toutes les communes peuvent prétendre à cette aide de l'Etat, à l'exception des communes carencées au titre de la loi SRU.

Le montant d'aide, déterminé par l'Etat, sera fonction de l'objectif de production de logements de chaque commune, de ses autorisations à construire délivrées entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022, pour des opérations d'au-moins 2 logements et d'une densité minimale de 0,8 (surface de plancher logement divisée par la surface du terrain).

Chaque logement produit respectant les critères ci-dessus ouvrira droit à une aide de 1 500 €. Ceux provenant de la transformation de bureaux ou activités en surfaces d'habitation font l'objet d'une subvention complémentaire de 500 € par nouveau logement.

Pour être éligibles, les Communes doivent signer le contrat et atteindre l'objectif annuel de production de logements du PLH (page 25 du document d'orientations du PLH approuvé par délibération D2019-580 du 19 décembre 2019).

Après consultation des communes, six d'entre elles ont exprimé le souhait de signer le contrat de relance du logement. Les objectifs et montants d'aide sollicités par ces communes sont les suivants :

| Commune | Objectif de production de logements | Dont nombre maximal de logements ouvrant droit à une aide | Montant d'aide maximal prévisionnel |
|-----------------|-------------------------------------|---|-------------------------------------|
| Alby-sur-Chéran | 11 | 11 | 16 500 € |
| Annecy | 1 000 | 720 | 1 080 000 € |
| Cusy | 18 | 18 | 27 000 € |
| Duingt | 6 | 2 | 3 000 € |
| Saint-Félix | 13 | 13 | 19 500 € |
| Veyrier-du-Lac | 6 | 6 | 9 000 € |
| Total | 1 054 | 770 | 1 155 000 € |

Le montant définitif de l'aide sera calculé à la fin du contrat sur la base des autorisations d'urbanisme effectivement délivrées entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022, d'un montant forfaitaire par logement de 1 500 € et plafonné au montant d'aide maximal prévisionnel.

Si des compléments d'enveloppe viennent abonder le dispositif, un avenant au contrat est rédigé pour augmenter l'objectif de production de logement avec une densité > à 0,8 pour la ville d'Annecy jusqu'à 890 logements (en lieu et place de 720), et donc un plafond total à 1 335 000 € pour cette commune. A l'échelle de l'EPCI cela concerne jusqu'à 940 logements et donc un plafond total d'aide de 1 410 000 €.

L'aide n'est pas versée si la commune n'a pas atteint son objectif PLH annuel de production de logements.

M. LYONNAZ.- (Sevrier) Il y a une modification par rapport à la délibération qui vous a été adressée il y a une semaine, l'Etat s'est aperçu qu'il n'avait pas l'enveloppe à mobiliser à cette hauteur. Il réduit l'enveloppe apportée à la Ville d'Annecy à hauteur de 1 080 000 euros au lieu de 1 335 000 euros, donc 720 logements pourront être inscrits au lieu des 890.

L'État nous signale qu'en cas d'abondement de l'enveloppe en cours d'année, la Ville d'Annecy pourra être compensée.

M. ASTORG.- (Annecy) Cette baisse a été effectivement confirmée hier par le Préfet Alain ESPINASSE, mais il indique que l'Etat va régulariser *a posteriori*, nous attendons la confirmation.

Mme LA PRESIDENTE.- Ce dispositif qui aide à la densification est victime de son succès, le coefficient est très élevé et c'était volontaire, c'est un fléchage pour aider les maires bâtisseurs qui sont pour la densification et pour enclencher des constructions là où l'on n'est pas allé assez vite pendant la période Covid.

M. LYONNAZ.- (Sevrier) Pour bénéficier de l'aide, deux conditions doivent être souscrites : faire des opérations en densité et atteindre les objectifs du PLH. Cela veut dire que pour les 6 communes qui souscrivent à ce contrat, il faudra qu'entre septembre 2021 et août 2022, 1 000 logements soient autorisés dans le cadre des permis de construire.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je soumetts au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

Pour permettre à chaque commune qui le souhaite de bénéficier de cette aide,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 91
NON-VOTANT(S) : 1 (Yannis SAUTY)

- d'approuver le contrat de relance du logement ;
- d'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer le contrat de relance du logement annexé, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20. Terrain de grands passages 2020 - Indemnisation des agriculteurs

Rapporteur : Jean-Pascal ALBRAN

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière d'accueil des gens du voyage (l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs) ;

Vu l'arrêté préfectoral conjoint n° DDT-2019-1317 du 28 août 2019 portant approbation du schéma départemental relatif à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-CAB-BSI-143 du 3 juillet 2020 portant réquisition des terrains pour la mise en place de l'aire temporaire des grands groupes de caravanes destinée à l'accueil des gens du voyage sur l'arrondissement d'Annecy lors de la période estivale 2020 ;

Considérant que le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025 a désigné le Grand Annecy pour l'accueil des grands passages de 50 à 200 caravanes de gens du voyage durant l'été 2020 sur l'arrondissement d'Annecy ;

Le 3 juillet 2020, le Préfet de la Haute-Savoie a pris l'arrêté n°2020-CAB-BSI-143 portant réquisition des parcelles E 1528, E 1530, E 1532, E 1534 et E 1536 situées sur la commune d'Annecy (commune déléguée de Seynod).

Pour permettre l'accueil de ces grands rassemblements, le Grand Annecy a dû procéder à des travaux de terrassement et de mise en place des réseaux d'eau potable et d'électricité.

Un seul groupe a stationné sur l'aire temporaire de grands passages durant l'été 2020, du 19 juillet 2020 au 1^{er} septembre 2020.

La réquisition des parcelles, les travaux de viabilisation et l'utilisation par les voyageurs ont créé des dégâts aux cultures durant la période de réquisition, générant ainsi une perte financière pour les agriculteurs exploitants.

Le Grand Annecy a donc sollicité la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc afin qu'elle établisse un rapport d'expertise visant à quantifier les pertes et dommages subis par les exploitants. Les conclusions de ce rapport sont fondées sur le *barème régional des chambres d'agriculture Rhône-Alpes d'indemnisation des dommages causés aux cultures, aux sols et aux clôtures lors de l'exécution d'ouvrages divers*.

Suite au rapport livré le 23 décembre 2021, la chambre d'agriculture estime le montant total des dommages causés aux cultures et aux sols à 12 217,65 € pour l'ensemble des parcelles de l'emprise concernée.

Les crédits de paiement nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus au chapitre 67 compte 6718 du budget primitif 2022.

(Il est procédé au vote électronique)

Dans ce contexte,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 91

NON-VOTANT(S) : 1 (Anthony GRANGER)

suyvant le tableau annexé à la délibération, d'indemniser chaque agriculteur, en fonction de l'estimation financière réalisée et transmise par la chambre d'agriculture.

21. Modification de la répartition du capital social de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc

Rapporteur : Didier SARDA

Vu le code de commerce ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1524-1 et suivants et L.1531-1 ;

Vu les statuts de la société publique locale (SPL) Agence Écomobilité Savoie Mont-Blanc ;

Le Grand Annecy est actionnaire de la société publique locale Agence Écomobilité Savoie Mont-Blanc (la « SPL ») à hauteur de 1850 actions représentant 5% de son capital et de ses droits de vote.

La SPL est en charge de la promotion de l'écomobilité sur le territoire des collectivités territoriales qui en sont actionnaires.

La SPL a le projet d'ouvrir son capital à de nouvelles collectivités territoriales, à savoir :

- le syndicat mixte des transports de quatre communautés de communes à Bonneville,
- la communauté d'agglomération Annemasse – Les Voirons,
- la communauté de communes du Pays d'Évian Vallée Abondance,
- la communauté de communes du Pays de Cruseilles,
- la communauté de communes de Fier et Usses,
- la communauté de communes du Genevois.

Cette ouverture de capital permettrait à la SPL de collaborer avec ces collectivités et de développer ses activités sur de nouveaux territoires.

L'entrée de ces nouvelles collectivités actionnaires serait réalisée par augmentation de capital, soit 740 actions nouvelles à souscrire par chacune des collectivités nouvellement actionnaires, soit une émission totale de 4.440 actions nouvelles.

La répartition des sièges au conseil d'administration de la SPL ne serait pas affectée par l'entrée au capital de nouveaux actionnaires. En effet, ces derniers ayant une part minoritaire du capital, ils seraient représentés au sein de l'assemblée spéciale.

A l'issue de la réalisation de cette augmentation de capital, la répartition du capital social et des droits de vote, ainsi que le nombre de sièges dont disposerait chaque collectivité au conseil d'administration de la SPL, serait comme indiqué en annexe.

La décision de procéder à l'augmentation du capital de la SPL pour permettre l'entrée de ces nouveaux actionnaires devra être adoptée par voie de délibérations de ses actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire (AGE).

Le conseil d'administration de la SPL a convoqué l'AGE à cet effet le 28 mars 2022. A cette occasion les actionnaires statueront sur le projet d'augmentation de capital et notamment le prix d'émission des nouvelles actions à émettre.

Le conseil d'administration a proposé à l'AGE de fixer ce prix d'émission à la valeur nominale, soit un (1) euro par action, sans prime d'émission. Le conseil d'administration a justifié cette proposition par les éléments suivants :

- (i) les résultats de la SPL sur les exercices 2019 et 2020 ne peuvent pas être considérés, compte tenu de la durée abrégée de l'exercice 2019 et du contexte de crise sanitaire en ce qui concerne l'exercice 2020, comme réellement représentatifs
- (ii) il existe un intérêt particulier pour la SPL à pouvoir effectivement accueillir ces nouvelles collectivités à son capital.

L'adoption d'une telle décision d'ouverture du capital de la SPL aux collectivités territoriales susvisées aura pour effet de modifier la composition du capital de la SPL. Aussi, en application de l'article L. 1524-1 alinéa 2 du CGCT, les représentants des collectivités à l'AGE ne pourront valablement l'approuver qu'après que leur conseil communautaire ait préalablement délibéré et approuvé ce projet.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 92

- d'approuver l'augmentation de capital proposée de la SPL et, par conséquent, l'entrée de nouveaux actionnaires ;
- d'autoriser le représentant du Grand Annecy au sein de l'assemblée générale de la société publique locale (SPL) Agence Écomobilité Savoie Mont-Blanc à donner son accord pour autoriser cette augmentation de capital ;
- d'autoriser la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe - Tableau de Répartition

| Actionnaires | Aujourd'hui | | | | Nouvelles entrées | | | | | |
|---|----------------|--------------|---------------------------------------|---------|-------------------|---------------|---------------------------------------|---------|--|-----------|
| | Nombre actions | % du capital | Nombre poste au CA sur un total de 18 | arrondi | Nombres action | % du capital | Nombre poste au CA sur un total de 18 | arrondi | | |
| Communauté d'agglomération Grand Chambéry | 24 050 | 65,00 | 11,7 | 11 | 24 050 | 58,04 | 10,45 | 11 | | |
| Communauté d'agglomération Grand Lac | 1 850 | 5,00 | 0,9 | 1 | 1 850 | 4,46 | 0,80 | 1 | | |
| Communauté de communes Cœur de Savoie | 1 850 | 5,00 | 0,9 | 1 | 1 850 | 4,46 | 0,80 | 1 | | |
| Communauté d'agglomération Arlysère | 1 850 | 5,00 | 0,9 | 1 | 1 850 | 4,46 | 0,80 | 1 | | |
| Communauté d'agglomération Grand Annecy | 1 850 | 5,00 | 0,9 | 1 | 1 850 | 4,46 | 0,80 | 1 | | |
| Région AURA | 1 850 | 5,00 | 0,9 | 1 | 1 850 | 4,46 | 0,80 | 1 | | |
| Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard | 740 | 2,00 | 0,36 | 2 | 740 | 1,79 | 0,32 | 2 | | |
| Syndicat Pays Maurienne | 740 | 2,00 | 0,36 | | 740 | 1,79 | 0,32 | | | |
| Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie | 740 | 2,00 | 0,36 | | 740 | 1,79 | 0,32 | | | |
| Communauté de communes Cluses Arves et Montagnes | 740 | 2,00 | 0,36 | | 740 | 1,79 | 0,32 | | | |
| Communauté de communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc | 740 | 2,00 | 0,36 | | 740 | 1,79 | 0,32 | | | |
| Syndicat Mixte des transports de 4 Communautés de Communes à Bonneville | | | | | 740 | 1,79 | 0,32 | | | |
| Communauté d'agglomération Annemasse – Les Voirons | | | | | 740 | 1,79 | 0,32 | | | |
| Communauté de Communes du Pays d'Évian Vallée Abondance | | | | | 740 | 1,79 | 0,32 | | | |
| Communauté de Communes du Pays de Cruseilles | | | | | 740 | 1,79 | 0,32 | | | |
| Communauté de Communes de Fier et Usse | | | | | 740 | 1,79 | 0,32 | | | |
| Communauté de communes du Genevois | | | | | 740 | 1,79 | 0,32 | | | |
| | 37 000 | 100 | | | 18 | 41 440 | 100 | | | 18 |

22. Mobilités - Tarification saisonnière

Rapporteur : Didier SARDA

Offre « Mobil'été »

Durant l'été 2021, une offre de services importante a été mise en place pour les mobilités saisonnières sur les rives du lac (vélos en libre-service « Véloncy 60' », lignes lac, montagnes et villages...), couplée à une tarification spécifique.

Une hausse de fréquentation significative a été constatée, tout particulièrement sur les lignes du lac L1 et L2, avec 219 900 voyages (4,7 fois plus qu'en 2020 avec une offre doublée).

Les analyses de données (fréquentation, études qualitatives...) montrent qu'une part de cette hausse est engendrée par le report modal de la voiture vers les transports collectifs. Ce report, figurant dans les documents de planification du Grand Annecy – plan de mobilité (PDM) et plan climat air énergie territorial (PCAET) – a contribué à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), dont celles de CO2 estimées à 120 t.

Compte tenu de tous ces éléments, pour l'été 2022, le Grand Annecy souhaite étendre l'offre de mobilité saisonnière sur tout son territoire et identifier des parkings existants en entrée d'agglomération, pouvant faire office de pôles d'échanges multimodaux (PEM) dans la perspective et l'attente de leur aménagement définitif.

Pour appuyer le développement de cette nouvelle offre de mobilité saisonnière et compte tenu du contexte économique actuel, il est proposé d'appliquer de manière exceptionnelle la gratuité du réseau de transports en commun exploité par la Sibra.

Les objectifs suivants sont ainsi visés :

- augmenter les gains environnementaux, proportionnellement à la fréquentation du réseau ;
- décongestionner toutes les voiries, pas uniquement celles des rives du lac ;
- permettre aux Grands Annéciens, sur l'ensemble du territoire, d'utiliser plus spontanément les transports en commun de leur secteur ;
- dans un contexte de forte hausse des prix du carburant, permettre un gain de pouvoir d'achat grâce au report modal ;
- augmenter la vitesse commerciale en supprimant le temps de vente et de validation à bord.

M. GRANGER.- (*Annecy*) Madame la Présidente, votre proposition me fait réagir ou bondir, je ne sais même plus, et ce, à plusieurs titres.

Tout d'abord sur la forme, une proposition non débattue et non soumise au vote évoquée par vos soins dans la presse.

Ce qu'il y a de bien avec vous, Madame la Présidente, c'est que vous faites les questions et les réponses en précisant dans ce même article que vous vous attendez à vous faire, je cite, « *engueuler par l'opposition pour aborder ce sujet avant son débat.* » En réalité, Madame la Présidente, le débat n'aura pas lieu car vous avez pris les élus en otage en évoquant en amont une future possible décision. Ce débat n'aura donc pas lieu.

C'était bien la peine de recadrer il y a quelques jours une de nos collègues qui évoquait, elle aussi dans la presse, un sujet non débattu et non soumis au vote, le Schéma directeur des mobilités cyclables.

Il faut croire que la conférence de presse à l'issue d'un conseil privé et révélant un vote qui sera contredit 15 jours plus tard au sujet du TCSP n'a pas servi de leçon.

Avec vous, cela se déroule de la sorte depuis deux ans, et je me demande si notre abonnement au *Dauphiné Libéré* ne devrait pas être pris en charge par vos soins tant nous y découvrons d'informations.

Pour des gens qui prônaient le nouveau monde ou le renouveau démocratique, vous avez là une belle marge de progression, car ce renouveau démocratique ne dure pas deux mois le temps d'une campagne, mais il se construit patiemment et en confiance avec l'ensemble des élus.

D'ailleurs, sur ce travail en commission, ma collègue Isabelle DIJEAU et moi-même avons été absents pour la première fois en commission Mobilité depuis plus d'un an, retenus tous deux par une obligation professionnelle.

Mais soucieux de connaître les présentations, nous vous avons adressé il y a huit jours, au lendemain de la commission, une demande pour connaître la présentation effectuée lors de cette commission. En vain, car, depuis, pas de réponse. Là aussi, cette conception du travail d'équipe ne nous satisfait pas.

Enfin, et cela reste le plus important, sur le fond, la gratuité. Mesure incroyablement populiste qui fait croire que ce service ne coûte rien, car derrière la gratuité pour l'utilisateur, il y aura le contribuable et les entreprises qui viendront compenser.

Tels des drogués à la dépense publique, toujours plus, on dépense et on ne se soucie pas des recettes alors que notre Agglomération va entreprendre des investissements très coûteux et ferait mieux de gérer par l'économie.

Et l'argument d'une mesure qui viendra atténuer la note du plein d'essence n'en est pas un car votre vice-président évoque ce projet depuis plusieurs mois et avant cette hausse conjoncturelle.

Cela n'est également pas à l'avantage du service public car lorsque celui-ci est de qualité, il a un coût. Nous estimons que cela ne valorise pas le travail de ses agents.

Bref, ce qui ne sera pas pris de la main gauche aujourd'hui le sera de la droite demain. Ce n'est pas notre conception du service public et de la gestion de l'argent des Grands Annéciens. Le courage n'est pas de faire plaisir, mais de prendre des mesures justes et réalistes financièrement.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est une charge directe sur la présidente, mais vous savez bien le faire à chaque fois. Je vais simplement rappeler la règle que j'avais édictée.

Il m'arrivait régulièrement de faire des conférences de presse une heure avant les Conseils d'Agglomération, cela ne vous a pas échappé. Nous pouvons en attester et la presse ici présente peut en attester.

Nous avons en effet décidé d'avancer cette conférence de presse pour annoncer cette délibération qui était importante. Si je ne l'avais pas fait mardi, je l'aurais fait cet après-midi, mais pour des raisons d'équité avec L'Essor Savoyard et des questions d'agenda, nous avons pris la décision de le faire mardi.

Quelles sont les règles qui avaient été édictées ? Il ne faut pas tout mélanger. Votre collègue avait annoncé des éléments qui n'avaient pas été votés, même pas validés en comité de pilotage, c'étaient des documents confidentiels. Dans le cas présent, la délibération n'était pas confidentielle parce que visée par tous les élus en Conférence des Maires, en Bureau d'Agglomération, en commission Finances, en commission Mobilité.

De plus, je parle le mardi en conférence de presse alors que la délibération est envoyée le vendredi précédent.

La délibération étant publique, il n'y a plus de problématique de confidentialité.

Et je parle bien d'une délibération, je ne parle pas d'un vote.

Sur le sujet évoqué selon lequel j'allais me faire « engueuler », j'avais raison, j'avais anticipé. Je commence à avoir l'habitude du fait que, plutôt que débattre sur le fond, systématiquement vous attaquez la présidente.

Parlons du fond.

M. GRANGER.- (*Annecy*) C'est votre interview...

Mme LA PRESIDENTE.- J'avais prévenu aussi en Conférence des Maires, où vous n'êtes pas forcément présent, que pour éviter que cette délibération fasse l'objet d'annonces préalables, comme cela a été le cas systématiquement, à la conférence de presse, que je tiens par ailleurs le jeudi avant le Conseil, j'ai devancé la tentation d'un certain nombre d'élus de pouvoir discuter de cette délibération dans la presse directement sans que j'aie l'occasion d'exprimer les raisons pour lesquelles nous présentons aujourd'hui cette délibération.

Maintenant parlons du fond et pour cela, je laisse la parole pour répondre à vos questions à Didier SARDA, notre vice-président.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Je veux juste rappeler comment est bâti le budget de la SIBRA, et les impôts et le prix à payer.

Dans votre billet, vous payez suivant les années entre 19 % et 29 % de la charge ; 19 %, c'était au plus bas, les années de pandémie. Avant la pandémie, nous étions de l'ordre de 29 % de prix payé par l'utilisateur qui couvre la charge. Donc déjà, de l'ordre de 70 % de l'effort est pris par les impôts.

Nous proposons effectivement cet été de basculer toutes les charges sur les impôts, on peut le présenter comme cela, puisque plus personne ne paie son ticket unitaire. Mais nous parlons là de 30 % de la charge.

A un moment où nous ne savons pas faire une deuxième route en parallèle parce que nous avons plus de monde sur les routes, nous ne savons pas faire une route en étage, le seul outil que nous avons aujourd'hui pour absorber la masse supplémentaire de personnes qui viennent dans la cluse du lac d'Annecy pendant les deux mois d'Annecy, est d'utiliser nos engins qui ont une capacité de 50 à 120 passagers, qui sont loin d'être pleins, pour soulager les routes, dont je vous rappelle qu'elles sont gratuites, parce qu'elles sont payées à 100 % par l'impôt.

Le logiciel du passé était de faire des routes gratuites, à part les autoroutes, et nous avions des outils qui roulaient dessus dont nous faisons payer une partie aux usagers.

Sur ces routes gratuites, à cette période d'été, avant que nous travaillions sur d'autres logiques, nous proposons de rajouter sur la route gratuite notre transport, celui qui dépend de nous, qui dépend de vos impôts, et de le rendre gratuit également pour désengorger la route gratuite qui est saturée. Route gratuite qui a été faite avec les impôts.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) Je ne reviendrai pas sur la forme, Anthony GRANGER l'a exprimée et vous essayez de trouver les explications qui vous conviennent, mais c'est votre habitude, je n'insisterai donc pas.

Le Conseil de communauté reste souverain et je crois que le respect que chacun doit à ses collègues au sein de ce Conseil mérite d'être parfois rappelé. Et cela vaut pour tout le monde.

Sur le fond et sur le principe de la gratuité, je voterai contre cette délibération étant contre le principe même de la gratuité dans les transports en commun, que ce soit un mois, deux mois, pour toutes les raisons de la terre. Quand on met le pied dans ce genre d'engrenage, on sait très bien où cela mène.

Je rappelle les principes essentiels.

Quand on est dans des systèmes de gratuité, il n'y a plus de tarification sociale possible, même s'il y a des annonces pour l'année prochaine.

Quand on est dans des systèmes de gratuité, il y a toujours un payeur, cela a été dit.

Et je ne crois pas qu'en plus, sur notre territoire, le prix soit le repoussoir pour monter dans les transports en commun. Les prix ne sont pas élevés. Ce n'est donc pas le sujet.

De plus, rendre gratuit essentiellement pour le tourisme alors que ce sont nos entreprises qui le paient, cela va évidemment heurter pas mal d'Annéciens, même s'ils en sont bénéficiaires pendant cette période.

Je suis contre cela.

Ce qui me heurte encore plus, c'est d'utiliser de faux arguments en disant que la route est gratuite, qu'il n'y a pas de péage. Évidemment qu'il n'y a pas de péage, la route est gratuite, elle est payée par ailleurs, mais les bus roulent également sur des routes gratuites. Quand on prend son véhicule personnel, on paie son amortissement et l'essence, quand on monte dans le bus, la part du ticket est pour payer l'amortissement du matériel, le chauffeur et l'énergie.

Il ne faut pas utiliser de mauvais arguments pour détourner l'assemblée, Monsieur le Vice-Président, c'est inadmissible. J'avais juste envie d'ajouter cela à cet instant.

Merci.

M. SARDA.- (Talloires-Montmin) Le prix du billet ne couvre pas l'amortissement, le chauffeur et l'énergie, cela couvre 30 %.

M. RIGAUT.- (Annecy) J'entends bien, c'est déjà 30 %. C'est sur le principe de dire que la route est gratuite, on n'a qu'à faire le transport gratuit pour que cela revienne au même. Attention à ne pas embrouiller nos élus, s'il vous plaît.

M. SARDA.- (Talloires-Montmin) Les élus sont intelligents pour soit prendre mes arguments comme fallacieux, soit prendre les vôtres comme erronés. Nous allons les laisser choisir.

Je me souviens très bien de votre phrase l'année passée : « *Je suis contre la gratuité parce qu'elle empêche la tarification sociale.* » Vous serez heureux d'apprendre que nous allons rentrer dans une logique que nous allons vous soumettre, nous travaillons sur la logique de tarification sociale. Mais le vote sanctionnera dans un sens ou dans l'autre.

Au niveau de la conférence de presse, nous en avons parlé, dès lors que les documents sont publics, le débat se fait sur des bases plus sereines. Nous l'espérons.

Tous les articles de presse, même si certains titres étaient accrocheurs, disaient que ce serait soumis au vote de ce soir. Personne n'est poussé dans un sens ou dans l'autre, chacun reste souverain de son vote.

Vous dites : « Je crois que le prix du billet n'est pas un frein ». Je n'en sais rien, je vois juste qu'il y a eu cinq fois plus de personnes qui ont fréquenté les bus gratuits que les bus payants l'année passée.

Plutôt que croire, je vous propose cela à titre exceptionnel, pour cette année, pour avoir des compléments d'information, pour avoir toutes les cartes sur la table au moment où nous serons sur la refonte du réseau et sur la tarification sociale et solidaire.

Je ne crois rien, je préfère essayer.

Avant le Conseil, on m'a dit : tu sais, la gratuité des transports en commun était proposée par la liste de M. HERRISSON en 2008, sur laquelle il y avait Anthony GRANGER d'ailleurs...

M. GRANGER.- (*Annecy*) Je démens tout de suite, j'habitais Annecy-le-Vieux, je n'étais candidat ni sur Annecy-le-Vieux, ni sur Annecy. Vos informations sont mauvaises.

M. SARDA.- (*Annecy*) En tout cas, une liste l'a présentée en 2008 aux élections. C'est quelque chose qui n'a jamais été tenté. On ne propose pas de passer à une gratuité des transports en commun sur l'année, on vous propose, à un moment où les routes sont saturées, de remplir nos transports en commun qui ne sont pas saturés.

En revanche, nous avons une communication importante à faire. Un de mes indicateurs à la fin de l'été, et je reviendrai devant vous avec cet indicateur au bout de deux ou trois mois, est de savoir si l'on aura fait acheter au moins des « 10 tickets », à 11,77 euros. 1,17 euro le ticket, vous le dites, Monsieur RIGAUT, ce n'est pas cher. C'est vrai, mais il faut arriver à faire monter des gens dans le bus une fois, deux fois, trois fois pour se rendre compte, en particulier l'été, que cela va aussi vite qu'en voiture, avec du stress en moins et avec des parkings payants tout autour du lac. C'est aussi une donnée qui peut les intéresser.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Je suis assez gêné par cette délibération.

Je donnerai mon point de vue à la fin, non pas sur la forme mais nous sommes au mois de mars, nous avons voté un budget annexe des Transports au mois de décembre, il y a moins de trois mois, précédé lui-même d'un débat d'orientations budgétaires sur lequel jamais la question de la gratuité sur une partie de l'année n'a été évoquée.

Tu dis aujourd'hui que le budget primitif qui a été voté intègre les modifications que tu proposes. Je n'en sais rien. Je n'en sais rien parce que dans toutes les discussions que l'on a eues en interne, jamais dans la conception du budget 2022 il n'a été question de gratuité.

Je vais redonner un certain nombre d'éléments sur ce budget 2022.

J'évalue les recettes commerciales à 7,4 millions d'euros, c'est-à-dire 6 % de plus que les recettes commerciales inscrites au compte administratif de 2019, si l'on se compare à une année normale hors Covid. Il faut déjà les atteindre.

Je ne sais pas si ces 7,4 millions d'euros intègrent déjà la baisse prévue, je ne le crois pas. Sinon, cela veut dire qu'il aurait fallu augmenter les recettes de 15 %, cela paraît beaucoup.

Ce budget annexe des Transports prévoit, malgré cette hausse des recettes commerciales, un autofinancement nul, à zéro.

Pour arriver à cela, nous avons dû faire collectivement des efforts sur les dépenses. J'ai encore en mémoire les réunions que l'on a pu avoir en interne sur la difficulté de faire baisser un certain nombre de dépenses sur ce budget annexe des transports.

Aujourd'hui, tu nous expliques qu'il y a des économies que l'on peut faire, j'avoue être un peu surpris par rapport à la teneur des propos que l'on a eus dans la préparation budgétaire. J'ai quelques doutes sur la capacité du budget annexe des transports à encaisser cette baisse de recettes.

Pour être assez factuel et clair pour les élus et les auditeurs, je pense que la baisse des recettes n'était pas prise en compte dans le budget et qu'une partie de la baisse des dépenses était déjà prise en compte.

Par conséquent, il m'apparaît assez peu raisonnable de voter la délibération de ce soir car nous risquons de tomber en déséquilibre sur ce budget annexe et de devoir verser une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe.

J'aurais souhaité avoir ce débat au moment du vote du budget. Cette question est de forme, mais vous aurez compris que cela va un peu plus loin que la forme.

Sur le fond, j'ai le droit d'exprimer un positionnement plus personnel, je rejoins ce qu'a dit M. RIGAUT, nous avons fait des campagnes électorales et jamais la question du prix du billet n'a été mise sur la table comme un frein à l'utilisation des bus.

Systematiquement, ce que nous disent les Grands Annéciens, c'est que c'est un problème de réseau, de fréquence, de fréquence le soir, les dimanches etc. Du reste, aucune liste sur Annecy ni sur le territoire ne prévoyait la gratuité des transports en commun sur le réseau. Il faut travailler sur le réseau lui-même.

Je crois que c'est une fausse bonne idée et personnellement, au vu de tout ce que je viens de voir et de la question notamment de l'équilibre budgétaire sur le budget annexe des transports, je ne voterai pas cette délibération.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Nous votons les dépenses que la SIBRA nous amène dans le budget annuel et nous votons en face, automatiquement, la recette qui est la subvention de l'Agglomération.

Le 3, le 4 ou le 10 janvier, quand on a voté le budget, la SIBRA connaît son niveau de recettes, son niveau de dépenses. Et toutes les recettes commerciales qu'elle fait, ces 29 % à 19 % selon les années, elle les ramène dans le budget de l'Agglomération.

C'est essentiellement sur cette somme, qui a été évaluée au moment du budget à 23 % de taux de couverture, 19 % au plus bas en période Covid, 28-29 % dans les meilleures années. Au vu de ce qu'il se passe depuis le début de l'année, nous serons à un taux de couverture de plus de 23 %. C'est cela qui génère une partie des recettes qui n'étaient pas attendues dans le budget principal parce que, quand on l'a bâti, on l'a bâti en sortie de confinement, sans savoir s'il y en aurait un suivant. Nous sommes partis sur une hypothèse basse du taux de recettes/charges, c'était raisonnable à l'époque. Nous pouvons raisonnablement penser que le taux de recettes/charges va augmenter.

Par rapport à 2019, nous avons triplé l'offre sur les rives du lac, nous avons augmenté l'offre sur d'autres réseaux.

Nous augmentons la dépense, c'est comme cela que l'on bâtit les budgets de la SIBRA, tu le sais, nous validons les dépenses et ensuite, nous avons un ratio de recettes par rapport à l'offre qui nous permet d'estimer les recettes.

Sans compter que chaque année, la SIBRA nous rend entre 1 et 2 millions d'euros sur le budget qu'on lui a donné. Dans le budget, nous n'en tenons pas compte, nous l'avons rappelé. Nous avons dit que cette année, nous donnions 1 million de moins de budget à la SIBRA puisque chaque fois, elle nous rend 1 million à 1,5 million. Nous n'en avons donc pas tenu compte dans ces estimations. C'est uniquement le ratio de recettes/dépenses, et nous estimons être dans une année qui se profile plutôt normalement par rapport aux deux fois six mois de Covid que nous avons eus.

M. ASTORG.- (*Annecy*) Le sujet de la gratuité est tel qu'il est reconnu trop souvent comme un principe et nous fait passer à côté du débat.

Ensuite, on l'associe aux questions de dépenses. Oui, les questions de dépenses sont essentielles, la question budgétaire est essentielle, mais on passe à côté du débat.

On a l'impression, quand on entend Anthony GRANGER, que l'on jette l'argent par les fenêtres et qu'aucun service n'est proposé.

On passe à côté du débat parce qu'on ne parle que de dépenses par rapport à des recettes financières alors qu'en réalité, il y a un autre sujet.

La plupart des personnes ici ont voté pour le PCAET, ont voté pour le Plan de mobilité et ont dit qu'il fallait intégrer les objectifs. Et l'on se retrouve à débattre sur le fait que l'on dépense trop, que l'on ne dépense pas comme il faut et que la gratuité des transports n'est pas ce qu'il faut.

À titre personnel, je ne suis pas pour la gratuité des transports car je pense que l'on doit d'abord développer nos infrastructures et qu'il nous faut des solutions pour faire en sorte que les personnes laissent leur voiture pour monter dans des transports différents, ce que l'on appelle la multimodalité, que tout le monde a votée.

Nous avons des objectifs ambitieux avec le PCAET et le Plan de mobilité, et si l'on ne met pas en place à différents endroits des outils pour atteindre ces objectifs, cela va être très compliqué si l'on ne se réfère qu'à la question financière.

Sur la délibération, selon les chiffres de l'année dernière, on parle d'une économie de 120 tonnes de CO². Il est vrai que cela parle peu. Ce sont 620 000 kilomètres en voiture. Et, ce qui vous parlera peut-être plus, cela correspond à peu près à 15 000 tours de lac en voiture qui ont été évités l'année dernière.

En clair, si l'on veut tenir les objectifs, il y a des endroits où il faut faire des efforts. Nous le faisons avec l'équipe Mobilité sur l'été, nous l'avons étendu parce qu'il va y avoir un réel impact en termes de gaz à effet de serre et une meilleure fluidité sur les bords du lac.

En votant cette délibération, on ne grève pas le budget, je ne rejoins pas le raisonnement de Denis DUPERTHUY, en revanche, cela nous permet de nous rapprocher des documents que nous avons signés.

Mme GUICHARD.- (*Epagny-Metz-Tessy*) Dans ce débat sur la gratuité, je rejoins Jean-Luc RIGAUT et Denis DUPERTHUY quant à mon opposition de principe à la gratuité.

Pour autant, l'année dernière, j'avais voté pour permettre l'expérimentation et je pense qu'au vu des résultats obtenus, cela vaut la peine de recueillir un peu plus de données et de poursuivre l'expérimentation, à condition que l'on soit bien dans un dispositif exceptionnel, chers collègues, nous en reparlerons par la suite et sur les données recueillies.

Je ne suis pas « pour » par principe mais cette fois-ci, encore une fois, je voterai pour poursuivre l'expérimentation.

Mme LA PRESIDENTE.- Comment cela s'est-il passé ? Ma position en Bureau était contre la gratuité en effet, comme un certain nombre d'entre nous. Nous avons un point commun, c'est qu'il n'y aura jamais une gratuité totale sur le réseau de la SIBRA et le futur réseau du TCSPi, nous pouvons l'affirmer aujourd'hui.

Sachant que, ne l'oublions pas, ce n'est pas avec 1,50 euro que l'on équilibrera les budgets, vous l'avez bien compris, il va falloir que l'on s'endette, que l'on augmente les taxes demain pour financer le transport en commun en site propre intégral, notamment sur les deux premières branches que nous avons votées.

J'ai pris la décision d'accompagner cette démarche malgré mon opposition à la gratuité, comme un certain nombre d'entre nous, d'abord parce qu'il y a eu des débats en commission Finances qui a majoritairement voté pour, débats en commission Mobilité dont deux-tiers ont voté pour, débats en Bureau qui a majoritairement voté pour, et en Conférence des Maires qui a majoritairement voté pour. C'est la raison pour laquelle nous sommes aujourd'hui assez à l'aise pour vous présenter cette délibération, même si tout le monde n'est pas d'accord. Sur chacune des expressions formulées, une majorité s'est toujours engagée vers le pour.

Sur le fond, après ces concertations, on m'a confirmé qu'il fallait faire ce test, comme l'a dit Ségolène GUICHARD, c'est ce x4 et cette élasticité forte que nous avons pu constater l'année dernière entre la gratuité et le fait de pouvoir monter dans le bus.

Également prendre l'attache de nos collaborateurs, chauffeurs de la SIBRA qui nous expliquaient qu'il était intéressant d'avoir une gratuité pour fluidifier l'acte, d'avoir un flux beaucoup plus rapide permettant de gagner du temps, donc de l'efficacité sur les transports en commun.

L'essentiel de la décision me concernant a été pris sur le rapport et le développement des parcs-relais. Sans ces parcs-relais, je m'y serais opposée à titre personnel.

Pour moi, la grande innovation que nous apportons cette année en matière de mobilité sur juillet et août, je ne pense pas que les Grands Annéciens prennent deux mois de vacances, nous avons aussi des étudiants qui travaillent, ils profiteront aussi de ces transports en commun, et ce qui m'a beaucoup intéressée à tester et expérimenter cette année, c'est le couplage : stationnement à l'extérieur, parkings-relais, avec des opérateurs privés qui jouent le jeu, les bus gratuits qui amèneront sur le lieu de destination, notamment en cœur d'agglomération, sur la commune d'Annecy qui est très fréquentée au mois de juillet et sur laquelle nous avons des problématiques de circulation, qui permettront de désengorger.

C'est une expérimentation, donner l'habitude, le temps que l'on ait des transports en commun plus efficaces, des cadences plus efficaces.

Tout le monde nous l'a dit, les Grands Annéciens nous ont interpellés sur le fait que pour faire un TCSPi d'ici à 2026, 2027, 2030, il fallait des solutions immédiates. Ces solutions, c'est ce que l'on vous propose d'expérimenter pour l'été, des parkings-relais associés à un réseau de bus SIBRA gratuits. L'année prochaine, la tarification viendra remplacer cette gratuité.

Nous allons tous y travailler pour que nous n'ayons plus dès l'année prochaine à voter une gratuité mais une tarification sociale.

Pour toutes ces raisons, je vous incite à voter pour.

M. OSTERNAUD.- (*Annecy*) Après avoir entendu les enjeux financiers, les enjeux environnementaux, qui sont bien sûr très importants, je voulais simplement souligner que sur notre territoire, le prix du billet n'est peut-être pas un frein en soi en tant que cherté, cela peut être un frein en tant qu'expérience utilisateur.

Cette expérience de gratuité des transports sur les deux mois me paraît tout à fait pertinente pour améliorer l'expérience utilisateur que l'on propose à nos concitoyens.

Je pense que c'est notre rôle premier d'améliorer leur vie. Certes, il y a de grandes visions à 20 ans, 30 ans, comme le transport en commun que l'on prépare, et en même temps, des petites choses qui peuvent venir au quotidien améliorer la vie, lorsque, aux mois de juillet et d'août nous sommes en mode vacances, même si l'on ne prend pas deux mois de vacances. Ce sera un petit plus bienvenu pour nos citoyens, pour leur faciliter la vie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Je vous invite à procéder au vote.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Il faudrait peut-être faire deux votes : le vote saisonnier et le vote pics de pollution.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) C'était ma demande sur le sujet.

Sur la pollution, le principe du billet à 1 euro toute la journée avait été installé en concertation avec les autres territoires, notamment Annemasse mais aussi l'agglomération de Chambéry, pour le pendulaire.

Avez-vous concerté ces territoires pour vous harmoniser de la même façon, comme cela a toujours été dans les principes et les règles ?

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Effectivement, on m'a expliqué que cette coordination avait lieu historiquement.

Nous ne les avons pas concertés. Nous avons pas mal de sujets avec eux, sur lesquels nous avons du mal à avancer, dans le cadre du Pôle Métropolitain, dont la Présidente a proposé la présidence. Non, nous ne nous sommes pas concertés, nous avons plutôt vu que cela se faisait de plus en plus, nous n'avons pas eu les mêmes décisions sur l'axe du train, nous avons du mal à avoir une voie commune avec nos voisins.

Nous sortons de cette idée selon laquelle nous faisons comme les autres. Quand il y a un pic de pollution, chaque agglomération est impactée, chacun cherche sa solution et voyage à la journée sur l'agglomération sur laquelle il se trouve.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) C'est dommage.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous allons diviser le vote en deux si cela vous convient.

➤ *Vote sur la mobilité gratuite saisonnière.*

(Il est procédé au vote électronique)

Au vu de ce qu'il vient d'être exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR :

Voix POUR : 68

Voix CONTRE : 17 (Frédérique BANGUÉ, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, David DUBOSSON, Denis DUPERTHUY, Anthony GRANGER, Frédérique KHAMMAR, Christiane LAYDEVANT, Claire LEPAN, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Laure ODORICO, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Jean-Luc RIGAUT)

ABSTENTION(S) : 7 (Michel BEAL, Nicole BLOC, Bilel BOUCHETIBAT, Corinne BOULAND, Pierre BRUYERE, Elisabeth LASSALLE, Michel MUGNIER-POLLET)

- d'appliquer sur l'ensemble des lignes du réseau exploité par la SIBRA le principe de gratuité de manière exceptionnelle pour la saison estivale, du 1^{er} juillet au 31 août 2022 ;
- de donner son accord à cette proposition et d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

23. Mobilités - Tarification en cas de pic de pollution

Rapporteur : Didier SARDA

Sur la plupart des réseaux des grandes agglomérations, la gratuité est appliquée lors des pics de pollution.

Au Grand Annecy, un Pass Air Pur à 1 €, valable une journée, est vendu dès le déclenchement de la procédure d'alerte par la Préfecture, ce qui s'est produit à plusieurs reprises ces dernières années :

| Année | Nombre de pics de pollution |
|-------|-----------------------------|
| 2017 | 7 |
| 2018 | 0 |
| 2019 | 1 |
| 2020 | 1 |
| 2021 | 3 |

En moyenne, ces dernières années, environ 4 000 Pass Air Pur ont été vendus par jour lors des pics de pollution.

(Il est procédé au vote électronique)

Au vu de ce qu'il vient d'être exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 90

ABSTENTION(S) : 2 (Nicole BLOC, Elisabeth LASSALLE)

- d'appliquer sur l'ensemble des lignes du réseau exploité par la SIBRA le principe de gratuité lors des épisodes de pollution ayant fait l'objet d'une déclaration d'alerte de la Préfecture de Haute Savoie ;

- de donner son accord à cette proposition et d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

24. Fête des fromages de Savoie au Semnoz - Tarifs spécifiques

Rapporteur : Patrick BOSSON

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les conclusions du conseil d'exploitation du Semnoz du 8 décembre 2022 ;

Vu le procès-verbal du Bureau du Grand Annecy du 17 décembre 2022 ;

La Fête des Fromages de Savoie est une fête itinérante qui se déplace chaque année sur le territoire d'un des huit fromages AOP-IGP. Pour sa 17^{ème} édition, en 2022, la fête se tiendra au Semnoz, sur le massif des Bauges et mettra à l'honneur l'AOP Tome des Bauges.

Cette fête sur deux jours – coordonnée par l'association des fromages traditionnels des Alpes Savoyardes (AFTalp) mais organisée par les structures locales (agriculteurs, associations, OT, communes, restaurateurs, etc.) – a pour but de présenter au grand public, le temps d'un week-end, le territoire et les productions fromagères de Savoie. Parmi les animations phares figureront les animaux et les producteurs, les animations fromagères (démonstrations de fabrication, recettes, accords) et les marchés d'artisanat local et de produits AOP-IGP.

L'événement aura lieu les samedi 25 et dimanche 26 Juin 2022 au niveau du front de neige, versant Annecy, de la station du Semnoz. Sont attendus environ 10 000 personnes par jour sur ce week-end.

Le Grand Annecy souhaite au maximum promouvoir le transport en commun sur cet événement en mettant en place des navettes gratuites de 10h à 19h comme suit :

- **Depuis Annecy** : au départ de la gare routière, en passant par le parking de Cap Périaz (environ 130 places) :
 - o Durée : 55 minutes
 - o Cadencement : 20 minutes
- **Depuis Alby-sur-Chéran** : au départ du P+R d'Alby-sur-Chéran (environ 100 à 150 places) via Quintal :
 - o Durée : 45 minutes
 - o Cadencement : 15 minutes
- **Depuis Saint-Jorioz** (P+R du collège environ 140 places) via Leschaux :
 - o Durée : 50 minutes
 - o Cadencement : 15 minutes
- **Depuis les Puisots** :
 - o Durée : 20 minutes
 - o Cadencement : 25 minutes

En contrepartie, pour financer cette offre de service estimée à 43 800 € HT et inciter les visiteurs à emprunter les transports en commun prioritairement, les parkings de la station du Semnoz seront rendus payants.

Mme FARMER.- (*Annecy*) Nous aimerions féliciter ce dispositif qui permet une vraie incitation à changer son mode de mobilité pour se rendre aux événements, en espérant que cela soit élargi aux autres manifestations sur le Grand Annecy, que ce soit au Semnoz ou ailleurs.

En tout cas, un grand merci pour cette première initiative de gratuité de navette et de paiement du parking au Semnoz.

M. BOSSON.- (*Quintal*) Si la mobilité est un élément important. On se pose aussi la question, avec le plan de gestion du Semnoz, de travailler sur cette thématique, d'où l'intérêt de mettre des vice-présidents aux transports et à la mobilité, c'est un élément fort car nous avons une problématique majeure aujourd'hui, que ce soit au Semnoz, aux Glières ou ailleurs, nous essayons de trouver des solutions.

C'est la proposition qui est faite aujourd'hui, c'est sur une seule année car c'est ponctuel pour le Semnoz, mais cela reste une problématique phare qu'il faut essayer collectivement de développer.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il d'autres questions sur cette délibération ? (*Ce n'est pas le cas.*) Nous procédons au vote.

M. GRANGER.- (*Annecy*) Etant concerné par l'organisation, je ne prendrai pas part au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 91

NON-VOTANT(S) : 1 (Anthony GRANGER)

- d'approuver les tarifs suivants, applicables sur le weekend du 25 et 26 juin 2022 :
 - transport en commun entre le Semnoz et les parkings relais : gratuits,
 - stationnement d'un véhicule sur le parking du Semnoz : forfait de 10 € / véhicule – durée illimitée ;

- d'autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

25. Enseignement supérieur et recherche - Soutien à l'organisation de la conférence annuelle de l'association internationale de management stratégique (AIMS) sur le campus d'Annecy-le-Vieux

Rapporteur : Thomas MESZAROS

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière d'enseignement supérieur ;

L'association internationale de management stratégique (AIMS) est l'une des plus grandes associations du monde des chercheurs francophones spécialisés en management, en stratégie et en organisation. Sa mission est de promouvoir les travaux d'excellence universitaires et de grandes écoles et d'assurer leur diffusion au sein du monde académique et professionnel.

L'AIMS organise chaque année une grande conférence. Son conseil d'administration, qui fêtera les 30 ans de l'association en 2022, a décidé d'en confier l'organisation, pour la seconde fois, au laboratoire de recherche IREGÉ de l'Université Savoie Mont Blanc, en association avec Grenoble Ecole de Management. Cette conférence se tiendra du 31 mai au 3 juin 2022 sur le campus d'Annecy-le-Vieux.

250 participants sont attendus sur les quatre jours de l'événement, dont le programme est le suivant :

- 31/05 : Doctoriades, Inauguration du Musée du Management ;
- 01/06 : Atelier doctoral et Conférence plénière inaugurale autour de la haute gastronomie ;
- 02/06 : Sessions parallèles,
- 02/06 : Soirée de Gala et Remise des prix
- 03/06 : Sessions parallèles

Laboratoire de renom en économie et en gestion, l'IREGÉ, un des cinq laboratoires de l'USMB sur le Grand Annecy, regroupe une centaine de membres reconnus à l'échelle internationale, notamment dans le champ de l'innovation technologique et managériale, d'une part, et de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), d'autre part. Sa raison d'être est d'apporter des réponses, par la formation et la recherche, aux grands défis de la transition écologique, sociétale et économique.

Le comité scientifique a proposé d'orienter la conférence de cette année autour d'une thématique originale et fédératrice : « *Les nouvelles frontières d'un management en transition* », qui invite à mener une réflexion renouvelée et critique sur les apports du management stratégique à la question des transitions durables.

Les recherches sur cette thématique aboutiront à des recommandations managériales pouvant guider les organisations et les systèmes sociotechniques dans la conduite de leur transition durable.

L'AIMS souhaite, à travers cet événement, permettre aux acteurs du territoire de découvrir les compétences du laboratoire IREGÉ et plus globalement des chercheurs en sciences de gestion.

Un certain nombre de chefs d'entreprises et des élus du territoire seront invités à l'inauguration du musée du management. Les articles présentés lors de l'AIMS seront consultables en ligne par tous les acteurs économiques et les institutions.

Le budget prévisionnel de l'événement s'élève à 91 507 €. L'AIMS sollicite un soutien financier de 6 000 € au Grand Annecy. Cette somme est inscrite au budget principal 2022.

La thématique de cet événement est cohérente avec les préoccupations des entreprises du territoire. Ces dernières pourront participer à une partie de l'événement et profiter de certains rendus. En outre, dans le cadre de sa politique de soutien au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur son territoire, le Grand Annecy est fondé à soutenir l'organisation de cet événement.

(Il est procédé au vote électronique)

Dans ce contexte,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 91

NON-VOTANT(S) : 1 (Laure ODORICO)

- d'autoriser le versement de la subvention à l'association internationale de management stratégique (AIMS) pour un montant de 6 000 € ;
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

26. Ressources humaines - Adaptation du régime indemnitaire

Rapporteur : Frédérique LARDET

Vu le code de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP) ;

Vu le décret n° 2021-1881 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux ;

Vu les arrêtés pris pour l'application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 et fixant les montants plafonds par cadre d'emplois ;

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-298 du 18 novembre 2021 portant modification du régime indemnitaire ;

Vu l'avis du Comité Technique rendu le 20 janvier 2022, et la concertation des représentants du personnel de cette instance qui s'est tenue le 23 février 2022 ;

Considérant la nécessité de traduire dans le régime indemnitaire la création du cadre d'emploi des aides-soignants en catégorie B, issue du décret n° 2021-1881 du 29 décembre 2021, en fixant des montants de référence d'attribution du régime indemnitaire – IFSE et CIA – aux agents relevant désormais de ce cadre d'emploi ;

Considérant la nécessité de fixer un montant de référence d'IFSE dans le régime indemnitaire correspondant à l'emploi de DGA délégué et au cadre d'emploi des ingénieurs pour tenir compte d'un changement d'organisation interne ;

Jusqu'à la date du 31 décembre 2021, les agents diplômés exerçant les fonctions d'aide médico-psychologique ou d'aide-soignant au sein de la fonction publique territoriale relevaient tous du cadre d'emploi des auxiliaires de soins et de la catégorie C.

Le décret n° 2021-1881 crée un nouveau cadre d'emploi dans la fonction publique territoriale : celui des aides-soignants territoriaux, classé en catégorie B.

A compter du 1^{er} janvier 2022, les agents relevant de la spécialité aide-soignant du cadre d'emplois des auxiliaires de soins sont intégrés et reclassés dans le nouveau cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux, en catégorie B. Il s'agit des agents titulaires de l'un des diplômes suivants :

- diplôme d'Etat d'aide-soignant ;
- certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant ;
- diplôme professionnel d'aide-soignant ;
- diplôme équivalent dans les conditions précisées par l'article L4391-2 du code de la santé publique.

Au sein du CIAS du Grand Annecy ils sont au nombre de 127.

Il est donc nécessaire d'intégrer ce nouveau cadre d'emploi dans la grille des montants de référence du régime indemnitaire, en cohérence avec le classement dans la catégorie B. Les montants sont proposés dans l'annexe jointe (colonne aides-soignants).

Les aides médico-psychologiques ne sont pas concernés par cette évolution et restent dans le cadre d'emploi des auxiliaires de soins, en catégorie C. Leur régime indemnitaire restera donc également inchangé.

Par ailleurs une réorganisation est opérée au sein des services communautaires.

En effet, compte tenu de l'ampleur et du niveau stratégique des projets à déployer dans le domaine des mobilités, en particulier celui du transport en commun en site propre intégral (TCSPI), ce secteur sera désormais directement rattaché au Directeur Général au sein d'une Direction Générale Adjointe déléguée (hors emploi fonctionnel).

Si l'emploi de DGA délégué et la cotation correspondante (A+) existent bien dans la grille de référence du RIFSEEP, ainsi qu'un montant de complément indemnitaire annuel (CIA - part variable), le montant de référence de la part fonction (IFSE) n'est pas définie pour le cadre d'emploi des ingénieurs.

Il est donc nécessaire de fixer un montant de référence correspondant à cette fonction et à ce cadre d'emploi. Le montant proposé est indiqué dans l'annexe jointe.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 91

NON-VOTANT(S) : 1 (Catherine BOUVIER)

- de modifier les montants de référence du régime indemnitaire en substituant l'annexe de la présente délibération à l'annexe 3 de la délibération du Conseil communautaire n° DEL2021298 du 18 novembre 2021, à compter du 1^{er} avril 2022 ;
- de dire que l'ensemble des autres dispositions et annexes de la délibération n° DEL-2021-298 du 18 novembre 2021 sont maintenues et demeurent inchangées ;

- de dire que les crédits sont inscrits au budget principal et au budget annexe du CIAS ;
- d'autoriser la Présidente à prendre tous les actes nécessaires à l'attribution du régime indemnitaire ainsi modifié.

Mme LA PRESIDENTE.- Je félicite Pierre CAILLIAU-DUBARD pour sa nouvelle fonction.

27. Etat des travaux de la CCSPL 2020 et 2021

Rapporteur : Alexandre MULATIER-GACHET

L'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, relatif à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL), prévoit que son(sa) Président(e) présente un état des travaux réalisés par cette commission.

Constituée de membres du Conseil communautaire de l'EPCI et de représentants d'associations désignées, la CCSPL a une double fonction :

- elle examine les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets, ainsi que les rapports d'activités établis par les titulaires des contrats de délégation de service public, par les représentants des régies dotées de l'autonomie financière et par le cocontractant d'un contrat de partenariat ;
- elle émet un avis avant tout projet de délégations de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, de contrats de partenariat.

Au cours des exercices 2020 et 2021, la CCSPL s'est réunie à quatre reprises :

1) Le 11 septembre 2020

- Examen des rapports des services du Grand Annecy :
 - Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des ordures ménagères,
 - Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de l'eau,
 - Bilan d'activité 2019 du Semnoz au titre d'un service exploité en régie doté de l'autonomie financière
- Examen des rapports des délégataires :
 - Rapport annuel 2019 de la délégation de service public du centre des congrès de l'Impérial
 - Rapport annuel 2019 de la délégation de service public du village vacances Ternélia « le Pré du Lac » à Saint-Jorioz,
 - Rapport annuel 2019 de la délégation de service public de navettes lacustres,
 - Rapports annuels 2019 des délégations de service public pour l'exploitation des restaurants le Chatillon, les Bauges et du chalet crêperie snack-bar du Semnoz.

2) Le 12 avril 2021

- Avis sur le renouvellement de la délégation de service public suivante :
 - Exploitation du centre des congrès de l'Impérial

3) Le 10 septembre 2021

- Examen des rapports des services du Grand Annecy :
 - Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des ordures ménagères,
 - Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service de l'eau,
 - Bilan d'activité 2020 du Semnoz au titre d'un service exploité en régie doté de l'autonomie financière
- Examen des rapports des délégataires :
 - Rapport annuel 2020 de la délégation de service public du centre des congrès de l'Impérial,
 - Rapport annuel 2020 de la délégation de service public du village vacances Ternélia « le Pré du Lac » à Saint-Jorioz,
 - Rapport annuel 2020 de la délégation de service public de navettes lacustres.

4) Le 6 décembre 2021

- Avis sur le renouvellement des délégations de service public suivantes :
 - Service de navettes lacustres,
 - Exploitation du centre des congrès de l'Impérial.

Le Conseil communautaire décide de prendre acte des travaux de la CCSPL au cours des exercices 2020 et 2021.

28. Questions diverses

Mme LA PRESIDENTE.- J'ai deux annonces importantes à faire.

Nous avons un buffet qui nous attend à la sortie, nous avons l'autorisation du fait de l'abandon des consignes sanitaires dans le cadre du Covid. Nous nous y rejoignons dans quelques minutes.

Le Bureau de demain est décalé à 8 heures 30 salle Eaux et Forêts.

Nous allons donner la parole à Mme SEGAUD-LABIDI pour une question diverse.

Mme SEGAUD-LABIDI.- (*Annecy*) Merci Madame la Présidente. Je la donne à Fabienne GREBERT pour poser l'ensemble des questions que nous avons soumises.

Mme GREBERT.- (*Annecy*) Ma question diverse porte sur 4 entreprises qui ont été condamnées début mars à un total de 1,5 million d'euros d'amende pour avoir faussé des procédures d'appel d'offres lancées par différentes collectivités en Haute-Savoie entre 2010 et 2018 pour la collecte et la gestion des déchets, il s'agit de : ORTEC Environnement, Excoffier Recyclage, Trigenium et Trédi.

Le litige porte sur une entente illicite sur les prix pour la collecte et la gestion des déchets non dangereux et dangereux.

Quels sont les marchés qui sont en cours qui nous unissent à ces quatre entreprises et les dates d'échéance ?

Quelles sont les mesures qui nous permettent de nous assurer que les contribuables du Grand Annecy n'ont pas été floués dans le cadre des marchés en cours ?

Quelles sont les mesures prises pour éviter que de tels agissements se reproduisent ?

Prévoyons-nous dans les futurs marchés que les entreprises qui ont été condamnées ne puissent répondre au renouvellement de ces marchés de collecte et de tri des déchets ?

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne la parole à Pierre BRUYERE et Christian ROPHILLE.

M. BRUYERE.- (*Poisly*) En préambule, je voudrais préciser que le Grand Annecy n'a pas été cité dans la décision de l'Autorité de la Concurrence, malgré l'enquête qui a été menée au printemps 2020 et l'étude des marchés passés sur la thématique des déchets auprès du Grand Annecy.

En tant qu'élus, si vous avez connaissance d'une telle entente, je rappelle que vous avez l'obligation de saisir la concurrence et la consommation.

Sur les questions posées.

Quels sont les marchés en cours qui nous unissent avec ces 4 entreprises et les dates d'échéance ?

Excoffier a l'exploitation des déchèteries mais pas de toutes les déchèteries, il y a Menthon-Saint-Bernard, les Ollières, Annecy-le-Vieux, Villaz, Saint-Jorioz, la collecte de la rive droite du lac d'octobre 2021 à septembre 2025, le tri des déchets recyclables emballages papiers, multimatériaux jusqu'à 31 décembre 2022, le tri des déchets d'emballages matériaux jusqu'au 31 décembre 2022 et le tri des déchets recyclables, qui intègre les extensions des consignes de tri dans le cadre du groupement de commandes à compter du 1^{er} janvier 2023. Jusqu'en 2010, je rappelle que dans cet appel d'offres, il y avait 12 EPCI et que nos collègues de Bellegarde étaient leader de cet appel d'offres.

Trigenium a l'exploitation des déchèteries d'Epagny-Metz-Tessy, Cran-Gevrier Saint-Jorioz, hors déchets ferreux et non ferreux, les batteries et les DDS. Les marchés arrivent à échéance le 30 septembre.

ORTEC a des entretiens de réseaux et d'ouvrages publics destinés à la collecte et au stockage, et au traitement des eaux pluviales, l'échéance du marché est au 31 décembre 2022. Ce secteur d'activité n'était pas visé par l'enquête de la Haute Autorité.

Quelles sont les mesures qui nous permettent de nous assurer que les contribuables du Grand Annecy n'ont pas été floués dans le cadre des marchés en cours ?

Le travail mené par l'Autorité de la Concurrence au printemps 2020 n'a révélé aucune anomalie sur les marchés contractés par le Grand Annecy. Nous n'avons donc aucun élément qui permettrait de considérer que l'Agglomération et les contribuables ont pu être lésés d'une manière quelconque.

Quelles sont les mesures prises pour éviter que de tels agissements se reproduisent ?

Une vigilance particulière a été demandée par les services lors de l'analyse des offres et la DDPP sera saisie au moindre doute.

Vous me permettrez de dire également, sous couvert de mes collègues, que nous sommes particulièrement vigilants sur ce genre de procédure.

Prévoit-on pour les marchés futurs que les entreprises qui ont été condamnées ne puissent répondre au renouvellement de ces marchés de collecte et de tri ?

Une réglementation s'applique. Nous avons sollicité la DDPP, M. LANGEVIN et informé la CAO lors de la séance du 14 mars 2022 qu'il n'existait pas de possibilité hégémonique d'exclure par principe les candidatures des entreprises condamnées lors des prochaines consultations.

En cas de doute sur un marché donné, l'entreprise peut être écartée de l'analyse des offres sous réserve de justificatifs objectifs, il n'est pas possible de généraliser leur exclusion de nos procédures, il faut avoir des éléments qui permettent de le faire.

Tel est ce que je peux répondre, chère collègue, sur vos interrogations et votre questionnement.

M. ROPHILLE.- (Fillière) Pour être un peu plus complet, il est question d'un nouvel appel d'offres avec Excoffier. Comme je l'ai présenté, il a été titulaire d'un nouveau marché. Ce marché a fait l'objet d'un groupement de commandes au niveau de tout le département, sauf les Sources du Lac qui sont avec la Savoie, et avec Bellegarde qui était l'organisateur de ce groupement de commandes et de cette consultation.

Il y avait une réelle volonté de mise en concurrence de la part de tous les représentants des 12 EPCI, à tel point que le SIDEFAGE a proposé un foncier pour attirer des entreprises extérieures pour pouvoir installer ces équipements nécessaires au tri. A savoir que Excoffier avait lui-même un terrain dans le secteur.

Nous avons eu un concurrent féroce qui avait envie de décrocher cette affaire, qui s'appelle PAPREC. Ils n'étaient que deux mais ils se sont réellement battus, il n'y a pas eu de couverture, au contraire. Je pense que, dans cette affaire, nous avons eu le vrai mieux-disant.

M. BRUYERE.- (*Poisy*) Compte tenu du montant, l'entente était difficile, je rappelle que PAPREC était à 153 millions et Excoffier à 135 millions. À ce tarif, je ne pense pas qu'il puisse y avoir entente.

Mme GUICHARD.- (*Epagny-Metz-Tessy*) À titre de précision complémentaire, nous parlons de condamnation et à mon avis, ce n'est pas tout à fait le mot approprié, il s'agit d'une procédure de transaction. Je vous invite à aller voir sur le site de la Haute Autorité la définition et le process de cette procédure de transaction.

Il est précisé que le fait de renoncer à contester les griefs ne constitue en soi ni un aveu, ni une reconnaissance de responsabilité de la part de l'intéressé. Ces procédures de transaction sont devenues assez courantes depuis que la loi de 2015 les a intégrées dans les relations entre l'administration et les différentes entreprises. Cela se pratique en matière de concurrence, en matière fiscale, en matière douanière. C'est un calcul bénéfices/risques entre les coûts d'amende proposés et la longueur de la procédure, la complexité etc.

Il faut juste ramener cela à la dimension de cette transaction.

Je vous renvoie aussi à une autre donnée qui est parfaitement publique, c'est le référentiel des coûts des services publics des déchets au niveau national : le coût complet est de 164 euros par habitant sur la période des faits qui était de 2010 à 2016, qui est un coût médian, compris entre 128 et 187 euros par habitant à cette période, les coûts pratiqués sur notre territoire ont toujours été inférieurs.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Je vais profiter de l'occasion pour répondre à une interpellation d'un conseiller communautaire sur une radio locale dimanche soir, qui souhaitait la prise de position du Vice-Président des Finances de manière assez vicieuse sur cette affaire.

Je n'ai aucun commentaire à faire sinon que la période en cause est 2010-2018, je n'étais pas Vice-Président aux Finances, et que je ne suis pas membre de la CAO.

C'est toujours intéressant de distiller des doutes comme cela. Très franchement, cela ne grandit pas ceux qui le font.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Je voudrais donner une information.

Beaucoup de maires sont impliqués dans l'accueil des réfugiés ukrainiens. Nous avons un peu flotté pendant quelques jours sur la conduite à tenir dans les transports en commun.

La Présidente a pris l'attache de la Préfecture, le Président de la SIBRA, sur présentation d'une pièce d'identité, comme pour la SNCF, les réfugiés ukrainiens peuvent monter dans les transports en commun de l'agglomération (scolaires, SIBRA...).

Par ailleurs, la plateforme de la prime à l'achat est en ligne depuis lundi, vous avez voté le renouvellement de cette mesure, il y avait lundi 244 dossiers posés, nous en sommes à 360 aujourd'hui, les gens continuent à s'équiper en vélos grâce à l'Agglomération.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

(La séance est levée à 21 heures 47.)

La Présidente,



Frédérique LARDET.

PJ : Ressources humaines – Adaptation du régime indemnitaire – Annexe.